Printed for the use of the Foreign Office. April 20, 1861.

CONFIDENTIAL.

F.O.

424

Papers relating to the Financial Condition of the Turkish Empire.

No. 1.

Sir H. Bulwer to Lord J. Russell.—(Received June 29.)

(No. 334.)

My Lord, *Constantinople, June 16, 1860.*

I CANNOT disguise from myself that the state of things here is most serious. The Empire, notwithstanding the difficulties which oppress and the abuses which undermine it, might nevertheless have stood its ground, and the Turkish Government gradually worked on its way (under the encouragement and protection of friendly Powers) towards a more satisfactory condition, if it had been given a fair chance, and allowed that time which is the usual condition of safe and sure progress. But it appears evident that a plan of agitation for exciting the animosity of the rival creeds and races, the one against the other, is now being actively carried out in European Turkey, and every part of the Sultan's dominions where foreign influence can make itself felt.

As to the designs of Russia, they seem to me clear. She formerly prepared means of external force and external conquest. These were found inefficient in the last war, and destroyed. She now prepares means of internal disaffection, internal dissolution, in respect to which it is easy for her to do much, and difficult for other foreign Powers to do anything in the way of combating her efforts, especially as she affects to conceal her political motives under the religious mask of Christian charity and fraternity. All that is now taking place is thus explained: the Bulgarian discontent; the Servian discontent; the discontent now breaking out for the first time amongst the Armenians, and which an Armenian General in the Russian service has been actively employed in fomenting; lastly, the recent demonstration at St. Petersburgh itself.

I may, doubtless, be mistaken, and be led away by delusive appearances or exaggerated statements; but whilst it does not seem to me certain that Russia is at this moment prepared to make a bold and ostensible move to overthrow this Empire, it does seem to me certain that she has decided on its proximate fall; and that the manner in which this fall is to be brought about is decided upon also: the first necessity in order to carry out the projects in contemplation (in the manner anticipated) being, to keep up a constant state of agitation and insolvency, which, by preventing all improvement in the condition of the Empire, must end in its destruction; nor can the Porte at this moment counteract projects so insidious without extraneous assistance. This is, indeed, the point on which I now wish to concentrate your Lordship's attention.

The first thing necessary for Turkey is financial order, and the first step towards it was the framing of a regular Budget. This, as I have stated in a former despatch, has been done.*

With respect to the amount of the present receipts, there can be no

* I am promised a copy from the Commissioner, but have not received it.

doubt, since the greatest part of the revenue is farmed; with respect to the present amount of expenditure, the account given is also pretty near the truth. But what is still required is, a close examination into, and a strict control over, the State expenses on the one side, and a better organization as to the collection and distribution of the revenue on the other. The Sultan has promised me, in regard to the first, that each department shall be forced to furnish every detail of its proceedings to the Mixed Financial Commission, of which I have often spoken, and which will shortly assume a more general and positive character; whilst, in regard to the second, the Government has, in a similar spirit, resolved that proper rules should be laid down by the aforesaid Commission, and efficiently carried out by a Finance Department, constituted on a new basis, and containing Europeans with the special knowledge required for the task assigned to them.

Now, according to the present Budget, I hear that the receipts and expenditure pretty nearly balance each other, and it is no exaggeration to say that the control and revision proposed are likely to diminish the expenditure by at least one-third, and increase the receipts in the same proportion, in which case there would be an excess of more than half the present amount of revenue, that is, of more than 5,000,000*l.* sterling. I could go into details to prove the probable accuracy of this calculation, but they are not here required. It is, however, evident that if such calculation is a just one, it would afford ample security for a loan of 5,000,000*l.* or 6,000,000*l.* or even 7,000,000*l.* or 8,000,000*l.*, providing the revenue at this instant was not forestalled. I should say, therefore, that a loan to that amount could safely be made, providing the control promised as to expenditure was given, and the new organization as to revenue was carried out; and providing also, that the loan in question was applied strictly, in the first instance, to set the current revenue free.

The next measure necessary is to get rid of the amount of pressing debts not yet in any way settled, and which naturally bear down public credit, and prevent anything like regularity in accounts. The large amount of available State property at Constantinople alone, to say nothing of mines, forests, and public lands elsewhere, would, if properly managed, more especially if Europeans were allowed to purchase, suffice to deal with this incumbrance. Indeed, nothing would be easier than to place such property in the hands of respectable merchants here, charged to estimate its value, and to issue notes, payable at certain epochs, so as to allow time for its sale; these notes, representing half the property or two-thirds of the property to be sold, could be at once delivered to those creditors whose claims at this instant can neither be denied nor satisfied.

A large sum, calculated at 5,000,000*l.* sterling, might also be got by converting what is called "Vakoof" property, which only descends, as I have said in former despatches, in a direct line, into "Mulk" property, which the proprietor can will away and dispose of at pleasure.

A new and considerable resource to the State is here opened, and the increased duty upon imports, now under consideration, would also offer another. But such operations require some little time, and cannot be effectually carried out except by competent persons and with a certain capital in hand, since with anticipated receipts and increasing demands the Government is living at present, from day to-day, on usurious loans of small amount. This is why I say a loan is imperatively required. I will explain the present state of the capital in order to show, indeed, how much such a loan is a matter of immediate necessity.

The enormous interest granted of late by the Turkish Government has induced all capitalists in Constantinople to lend money to that Government, and in most cases the large capitalists have borrowed from the small ones in order to complete the sums required; added to this, the contracts with the Government, or the debts with the palace, have equally concerned the large and small contractors and tradesmen, so that it is no exaggeration to say that almost all the capitalists and tradesmen in this city are at this time creditors, directly or indirectly, of the State.

On the other hand, the poorer class depends almost entirely on the capitalists and tradesmen, and thus from the highest to the lowest there is a general cry on the Government for money, and a general discontent

at not getting it. The army and navy are likewise dissatisfied and badly off, and the funds coming in which should go to their support are already in the hands of parties to whom they are given for old accounts. It is impossible that things should go on long in this manner, and the question is whether the English Government, in the present emergency, could or would, alone or with other Governments, guarantee a loan which should be made on specific resources, and with the most clear and binding conditions as to its application.

My opinion, I confess, is that it would be both safe and politic under present circumstances to give Turkey such aid on such conditions, and, at all events, I really see no other possible means of preventing, ere long, a crash of which it is difficult to foresee the consequences.

I know the practical difficulties which lie in the way of such a guarantee, on our part, as that to which I have been alluding. Those difficulties may, perhaps, be insuperable, but at all events I have deemed it advisable to place the case which suggests it strongly before your Lordship. I understand, moreover, confidentially that some negotiation as to a loan is now going on in London, but I do not believe any basis is as yet laid down as to it. I mention privately the name of the party concerned,* since it seems to me that something might possibly be done in this manner, namely, Her Majesty's Government might state to any contractor that it would hold the Turkish Government responsible for any loan contracted with it, if it approved the terms and stipulations on which the said loan was made.

Nothing, I repeat, should be given without the clearest understanding as to the measures it would promote, and the security on which it should rest; but, accompanied by proper measures and resting on proper security, an advance at this moment would not only benefit Turkey who received, and the foreign capitalist who made it: such advance would also be an especial benefit to foreign commerce, and British commerce in particular in Turkey—a commerce which will be crippled and ruined if the present state of things long continue.

My conviction is that a suitable sum of money properly applied might save everything here at this time, and that when it was once known that the Government was relieved in some degree with respect to the immediate pressure on its finances, the other perils that environ it would melt away. But, on the other hand, unless some such supply on tolerably reasonable terms is found speedily (although, as I have always said and believed, these people do rise above expectation in a great emergency), I am bound to say that I deem a very serious catastrophe may any day occur, and take by surprise those who have not set a just value on the critical circumstances of the present juncture.

I have, &c.

(Signed) HENRY L. BULWER.

No. 2.

Sir H. Bulwer to Lord J. Russell.—(*Received July* 16.)

(No. 381.)

Constantinople, July 4, 1860.

My Lord,

AS everything depends so much at this time on the state of the Turkish finances, I think it desirable to give your Lordship briefly the clearest account I can obtain concerning them:—

	£
Revenue, about	10,500,000
Expenditure, about	11,000,000
Deficit	£500,000

In the expenditure is included interest on foreign debts secured on the Egyptian revenue, a portion of the Custom duties of Smyrna and Syria,

* Goldsmidt.

and Customs of Constantinople, and an internal debt also secured on Constantinople Customs; the whole amounting, with deductions already effected by sinking fund, to 14,860,000*l.*

The deficit of 500,000*l.* above mentioned, might be considered covered by the new Tariff of valuation, and other small sources not counted; but, on the other hand, 1,000,000*l.* has to be deducted from the revenue for five years to meet a vacuum created by persons having bargained for, and paid in anticipation, their taxes for that time.

This 1,000,000*l.* must be found by a decrease on the side of expenditure, and an increase on the side of revenue.

Thus, the whole consideration here is how to diminish present expenditure, and how to augment present revenue.

It is in no wise extravagant to say that, by regularity and an efficient control, the present expenses might be diminished one-third, and the revenue increased as much, by a proper system of perception.

To say nothing of the abuses in the way of peculation, everything that is bought for the army and navy is bought at a long and uncertain credit; and this alone would cause everything to be purchased at an extravagant price. A system of rations under which a contractor first bargains with the State to furnish so much in provisions, then bargains with the individuals who are to receive those provisions, and who often take a comparatively small sum of money instead, is an immense and useless loss to every party concerned, except the contractor.

In the same way the revenue is farmed for half its value; whilst the farmer squeezes out of the population a third more than he has purchased from the state.

It is easy to see that a suitable reform in the Administration would relieve the people, and fill the public coffers.

On both these points the Turkish Government has agreed. A Commission of Control is appointed; and a Ministry of Finance, on new principles, is promised. A sort of patent tax on retail traders is in contemplation, and might be levied, without the slightest pressure, on persons making immense profits.

The projected change in the Commercial Treaties between France, ourselves, and this country, would also add considerably to the duties collected on imports, and to the general improvement and cultivation of the country.

The understanding that the mines and forests are for the future to be let to Europeans in their own name, and not in that of Rayahs, will, doubtless, draw a great supply of foreign capital into Turkey, and add considerably to its natural progress and financial resources.

Thus, on all these grounds, I repeat with confidence that it only depends on the Porte to raise its revenue by 5,000,000*l.* or 6,000,000*l.* sterling per annum.

We have now, however, to deal with present and pressing difficulties, and I shall proceed to state to your Lordship what these are; premising, however, that my information (such is the confusion in the accounts), is probably not perfectly accurate as to the amount of each different debt there is to deal with, though, as to the total amount, there is, I should hope, no very great difference.

	£
Loans made by merchants	500,000
Claims of various kinds, say	700,000
Debts of War and Navy Departments, for which a paper called "serghis" has been given	5,000,000
Scheins or bonds, payable in August, interest 8 per cent. ..	750,000
Hasnueh Tahvils, interest 6 per cent., payable in January ..	2,350,000
Lastly, advances made on assignations of the revenue, principally for the next few months	2,500,000
	£11,800,000

The Treasury is empty, without it can count on 600,000*l.* or 700,000*l.*, which it is said to have prepared for the withdrawal of the remaining "caimés."

The only way to deal with this state of things is, I think, boldly and openly; finding resources applicable to the situation, and stating fairly what that situation is.

In the present confusion, and general distrust consequent on it, foreign capitalists can only be applied to in aid of efforts made by the Turks themselves; and the Turkish Government is called upon to see resolutely what it can do by its own means.

It is from this point of view that I shall regard the present crisis:—

1. To deal with loans to merchants, claims, &c.

A Commission of respectable Europeans and Ottoman subjects might have assigned to them the public property for sale, with the power of creating a loan on it, if found convenient; Europeans being allowed to purchase such property.*

A bureau should be established composed of Europeans and Ottomans who should examine all claims, and give to those recognized as valid an order on the said Commission, which order should be received in payment of property if the holder wished to purchase, or should be paid to him as the public property is sold; or should be settled, if a loan is effected and there is money in hand, at once. There might, indeed, be various ways of managing this transaction; but the great thing is to have the guarantee, and to let people see their interests are to be taken care of, and that the Government is endeavouring to do all it can to accomplish that object.

Another bureau should be charged with collecting debts due to the Porte, which should be paid to the Commission charged with paying the debts of the Porte.

The 5,000,000 serghis might be consolidated into a stock bearing interest of 7 or 8 per cent. As this is a fund in part created to pay the expenses and arrears of army and navy, the Sultan might resign (which would be an act both popular and useful) from his Civil List a sum constituting the interest on this stock, and providing by a sinking fund for its extinction; and I think the Sultan would be disposed to make this sacrifice. Indeed, His Imperial Majesty would even then be left with a revenue of about 1,000,000*l.* sterling.

The "scheins" and "hasneh tahvils" might be dealt with by being at once also consolidated into a debt bearing interest at 8 per cent. This interest, and the annihilation of the bonds in question, must be provided for by allowing any one having "vakouf"† property to acquire the privileges over it attached to "mule" property, for, say 100 years (after which it would return to the State) on the following conditions:

Every person now paying 5 piastres‡ should pay 20 piastres, 7½ going to the "vakouf," and remaining unalienable with the property; the remaining 12½ going to the State.

All persons wishing to capitalize this last payment for the term of their lease, should be able to do so at a fixed standard value; and the Government should receive "scheins" and "hasneh tahvils" in acquittal thereof; by which measure the bonds in question would shortly be absorbed.

Thus, the only remaining and most difficult point to deal with would be the assignations on the next four or five months' revenue, which renders Government simply impossible.

The Porte might frankly explain this, and make the best arrangements it could concerning it, either with the creditors to whom assignations have been given, or with persons who might lend money for four or five years, on the securities now held for sums which have to be paid in four or five months. I do not think this difficult, providing the other demands on the Turkish Government had previously been satisfied.

In short, I do not think things desperate, if firmness, and energy, and elevation of character, are shown by those at the head of the State; nevertheless, they are certainly most serious.

* A mere Turkish Commission would not satisfy us to the property being fairly dealt with; and the Government makes no objection to the employment of Europeans here.

† I have already explained the difference between "vakouf" property, which passes from the proprietor's family when there is no direct descent, and "mule," which he may dispose of as he thinks proper.

‡ This would be estimated a very small increase for the advantage obtained.

The aim of my project is to pay the outstanding debts by finding new funds for meeting them, and thus having the ordinary annual revenue not only undiminished, but with a great prospect of increase.

What, I confess, fills me with some dismay, the more I come into contact with these people, and acquire a real knowledge of the state in which they are, is, first, the hesitation they manifest in adopting measures adequate to the necessity of the times, for providing eventually for the claims which can be deferred. Secondly, the absolute necessity of finding funds for the moment, which, under the circumstances in which the Turks are placed, they absolutely require, but which, at this sudden emergency they can hardly find without assistance from abroad, on which assistance, nevertheless, until the great mass of their obligations are put out of the way, by having sufficient guarantees assigned to them, it is almost impossible to count.

I can, in short, see no way out of the existing embarrassments but a general plan reposing on the better management of the public resources, and an augmentation given to those resources on the one hand, and an immediate supply to meet immediate and urgent wants, to be found from foreign capital on the other.

Such supply need not be great; if the measures of which I have spoken are adopted, 2,500,000*l.* would probably suffice. But, however necessary this supply is, I could only advise or encourage its being given, if it were a part and complement of a general system which, if really adopted with a probability of being persisted in, would produce a totally new condition in Turkish finances.

Under such circumstances, I should wish for it most earnestly; and this, not only with reference to the maintenance of the Ottoman Empire, but also with reference to the immense losses with which a sudden disaster here might affect English commerce and English interests, since there can be little doubt that these would suffer immediately to double the extent of that sum which, advanced at this moment on a sufficient security that it is not to afford a temporary aid, but to effect a radical improvement, might prevent a general catastrophe, whether in the shape of absolute ruin or momentary bankruptcy.

I have, &c.
(Signed) HENRY L. BULWER.

No. 3.

The Marquis de Plœuc to M. de Lavalette.

M. l'Ambassadeur, *Constantinople, le 9 Juillet,* 1860.

POUR répondre au désir de votre Excellence j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements les plus récents que j'ai pu recueillir sur la situation financière de l'Empire Ottoman. Ces renseignements me paraissent se rapprocher assez de la vérité.

Votre Excellence sait de combien de difficultés sont entourées les recherches de cette nature; aussi me garderais-je bien, quoiqu'en Turquie depuis huit mois, de faire un rapport sur son état financier, et je prie votre Excellence de ne considérer ces renseignements que comme les plus grandes probabilités. Aucun exposé ne nous a été fait jusqu'ici par les Ministres des Finances qui se sont succédés, et je commence à me l'expliquer par le désordre et la confusion qui sont tels que personne, je le crois fermement, ne sait complètement jusqu'à quel point le Gouvernement Turc se trouve engagé.

Si donc je ne crois pas trop m'éloigner de la vérité c'est uniquement parcequ'ayant enfin obtenu des Budgets formés sur les modèles fournis par moi en Décembre dernier, il m'a été possible de sortir du vague des allégations de tous ceux qui parlent de la situation financière, et de soumettre, en quelque sorte, à la question, avec un point d'appui certain, un assez grand nombre d'hommes qui, plus ou moins, sont initiés aux mystères financières de ce pays.

Les charges du Trésor non plus que ses ressources ne figurent pas dans leur totalité au Budget qui nous a été présenté, et les documents devront être complétés avant de pouvoir être consultés utilement et publiés.

Tels qu'ils sont cependant ils marquent un premier pas utile fait pour arriver à comprendre ce qui se passe ici et j'ajouterai qu'il a fallu à l'Administration des efforts réels pour décrire dans des divisions si nouvelles et avec autant de détails les origines des recettes et l'affectation des dépenses.

Les recettes inscrites au titre de l'année de l'Hégire 1276 (1860) sont de 1,209,394,363 piastres, soit en francs 241,878,872 (la piastre étant calculée à 20 centimes), auxquels il faut ajouter quelques prévisions nouvelles nées depuis la confection des Budgets et evaluées à 14,000,000 de francs.

Les probabilités sont qu'avec des réductions qui ne nuiraient en rien aux services publics, les intérêts et l'amortissement des différents emprunts contractés à l'extérieur, les intérêts et l'amortissement d'une dette intérieure consolidée, la Liste Civile, les pensions, &c., et les services généraux des différents Ministères, pourraient être assurés.

Mais en dehors de ces exigences, des dettes de toutes natures avec clauses de remboursement dans des délais très-courts ont été contractés, et en vue d'assurer le remboursement de quelques unes d'elles, une partie des revenus de l'année courante a été engagée à divers créanciers pour une somme sur laquelle on varie trop pour que je la mentionne ici; mais dans tous les cas les prélèvements faits par ces creanciers privilégiés paralysent en ce moment tous les services et placent le Gouvernement dans cette alternative, ou de cesser de fonctionner, ou de manquer à ses engagements en enlevant aux créanciers dont il s'agit les délégations qui leur ont été accordés.

Si ces délégations étaient les seules charges du présent, ce ne serait qu'une crise momentanée; mais il existe encore une série de créances remboursables cette année et les suivantes, et dont l'importance est complètement en désaccord avec les ressources actuelles du Budget; j'en joins ici le tableau, sous toutes réserves, car les notes marginales vous indiqueront de combien d'incertitudes ces chiffres sont encore entourés.

Vous remarquerez, par exemple, qu'il est question des déficits des deux exercices précédents, et je n'ai encore pu savoir si ces déficits ne feraient pas double emploi avec les créances dans les provinces qui sont inscrites dans ce tableau pour 55,178,800 francs. J'aurais aussi voulu connaître l'importance des recouvrements à faire par le Trésor sur les exercices précédents, recouvrements qui fussent venus sinon compenser entièrement, au moins atténuer les déficits dont je viens de parler; mais nul ne les connaît et l'on s'occupe, parait-il, à les rechercher.

Quoiqu'il en soit, les engagements auxquels le Trésor devra faire face, en y comprenant aussi les créances auxquelles des revenus sont assignés et qui ne peuvent plus longtemps arrêter le fonctionnement régulier de l'état, s'élèvent à 1,744,330,000 piastres, soit en francs 348,866,000 francs.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer à votre Excellence que si ces dettes étaient un capital dont il ne ne s'agirait que de servir les intérêts et l'amortissement, les ressources du Trésor bien administrés suffiraient sans doute, et ce capital consolidé resterait relativement bien au dessous de celui de la plupart des Etats de l'Europe.

Malheureusement il s'agit ici d'emprunts usuraires, de dettes à la petite semaine pour fournitures non payés, renouvelées ou consolidées, provenant et de la Liste Civile et des Ministères, de toutes les sources en un mot, et je regrette d'entrevoir qu'il est parfaitement inutile de chercher à y satisfaire autrement que par un emprunt, ou, si cette ressource fait défaut, par les moyens empruntés aux plus tristes époques de quelques autres pays.

Veuillez, &c.
L'Inspecteur des Finances,
(Signé) Mis. DE PLÆUC.

No. 4.

Lord J. Russell to Sir H. Bulwer.

(No. 485.)

Sir, *Foreign Office, September* 11, 1860.

I HAVE received and laid before the Queen your Excellency's interesting despatches from No. 517 of the 20th ultimo to No. 534 of the 22nd ultimo.

Those despatches tend in no way to diminish the anxiety felt by Her Majesty's Government respecting the future fortunes of the Turkish Empire.

In your despatches Nos. 534 and you represent the corruption of the Seraskier in the strongest terms. You represent that he has at his disposal 6,000,000*l.* sterling yearly; that the army is unpaid, ill fed, and ill-clothed, while he is getting rich; that he makes contracts on terms disadvantageous to the State, that he may obtain bribes from dishonest contractors; and that if he is kept in his present position, in spite of remonstrance, a revolution may be the consequence.

These representations are supported by the notorious fact that the pay of the army is everywhere in arrear, in some provinces not less than twelve months; that the soldiers are discontented, and that even at Constantinople itself a mutiny is dreaded which may place in jeopardy the existence of the Sultan's Government.

On the other hand, the French Ambassador is said to protect the Seraskier, and to declare that he is not so corrupt as the Captain Pasha, who is said to enjoy your Excellency's favour.

In the midst of these deplorable scenes the Sultan gives good words to everybody, but does no one act calculated to restore confidence or give strength to his Government.

There are some reflections which naturally arise from this state of affairs:—

1st. It is evident that it would be of no use to obtain money by loan from foreign capitalists, while the money raised by taxes is misapplied to feed the rapacity of the Sultan's Ministers. If no money is obtained by loan, there may come a day of reform; if money is obtained by loan, and there is no change of system, there surely will come a day of revolution.

2ndly. It is lamentable to find that while the counsellors of the Sultan are corrupt, his foreign advisers are disputing for influence. If the Captain Pasha is as corrupt as the Seraskier, let the Captain Pasha be dismissed as well as the Seraskier. Great Britain has no interest in maintaining in office dishonest Ministers of the Sultan.

3rdly. If any remedies are to be applied to the grievous diseases of Turkey, we must first find the men who can apply them. The wisest measures would be of little use administered by corrupt or foolish men. It seems to Her Majesty's Government that if four or five persons can be found who will honestly, without fear or favour, control the army, the finances, foreign affairs, and the Department of Justice, there may still be hope for Turkey. Nor is it necessary to go beyond the circle of the present Chief Ministers of the Porte to find such men.

Let the present Grand Vizier take upon himself the entire government of the army, and see that they are paid, fed, and clothed. Let Rushdi Pasha, the President of the Council of Finance, take care that the taxes levied by the collectors do not exceed the taxes imposed by the Sultan, and are duly received by the Treasury. Let Fuad Pasha remain at the head of foreign affairs. Let Aali Pasha, at the head of the Council of the Tanzimat, take care that justice is done to Christians and to Turks.

If these four men are allowed by the Sultan to name and dismiss all other functionaries, without danger of being overthrown by some dark intrigue, a new spirit may be infused into the Administration. But for this purpose the Sultan must be firm, the four Ministers must be stern in punishment, and determined to resist corruption in every shape.

You will say that there is no money in the Treasury to pay the immediate expenses of the State. But public credit must follow, and

cannot precede reform. The soldiers who have waited twelve months may wait a little longer, if they are assured of regular pay for the future.

You may read this despatch to the Grand Vizier if he should return, and to Aali Pasha whether the Grand Vizier returns or not.

I am, &c.

(Signed) J. RUSSELL.

No. 5.

Sir H. Bulwer to Lord J. Russell.—(*Received October* 5.)

(No. 634.)

My Lord, *Therapia, September* 26, 1860.

AALI PASHA despairing of a loan at this moment, and begging me again to give some ideas as to how he could act in the present crisis, I wrote him the inclosed letter, which the Marquis de Lavalette seemed to think contains the best plan that can be adopted, and if the 2,000,000*l.* sterling can be got here, and the present plan for paying the soldiers, accompanied by the other measures I formerly advised, may at once be adopted, this Government will, I think, have got a chance of getting through its financial difficulties. But I confess I almost despair, in Fuad's and Kibrizli's absence, of any positive measures, and I am getting rather averse to mingling more in the matter by useless counsels.

I have, &c.

(Signed) HENRY L. BULWER.

Inclosure in No. 5.

Sir H. Bulwer to Aali Pasha.

Chère Altesse, *Therapia, ce* 14 *Septembre*, 1860.

J'AI eu une conversation avec M. Falconnet qui trouve la position de vos finances si désespérée qu'il ne veut pas s'en mêler, et ne donne aucun avis qui puisse mener à un résultat quelconque.

J'ai donc consulté de nouveau mon Mémorandum, et comme les deux Gouvernements de l'Angleterre et de la France y ont adhéré, je pense qu'il vaut mieux pour moi de n'y rien changer, et mieux pour vous d'y adhérer autant que possible, et dans ce cas je puis encore écrire pour qu'un financier Anglais vous soit envoyé ici immédiatement.

A l'égard de la question spéciale d'émission d'un papier monnaie, c'est toujours une mesure à adopter avec précaution. Il y a toutefois plusieurs manières de modifier son mauvais effet, et il y en a que je préférerais à d'autres. Mais sans que l'affaire soit dans mes mains, et que je sache que toutes les autres conditions que je pourrais suggérer seraient acceptées, je ne voudrais pas encourir la responsabilité d'un conseil partiel. Afin de ne pas me refuser à votre demande, tout en me tenant aussi près que possible à mon projet original, il me paraît que quelque chose peut être adoptée sur les bases suivantes:—

Mettez les propriétés de l'état dans les mains d'une Commission telle que je l'ai désignée, qui aura la faculté d'émettre des billets sur la valeur des propriétés contre lesquels les caimés en circulation devraient être retirés.

De cette façon vous remplissez votre promesse autant que vous le pouvez dans ce moment, touchant les dits caimés. En même temps vous pouvez émettre de nouveaux caimés numérotés, en justifiant cette mesure sur les besoins d'une monnaie quelconque et l'impossibilité de faire une émission en or ou en argent; le chiffre de ces nouveaux caimés devrait être calculé sur l'étendue du district où ils auront cours, et sur les besoins du commerce.

Vous avez retiré 4,000,000*l.* sterling de la monnaie qui serait pour le

commerce de Constantinople et que ce commerce ne trouvait pas trop. Si vous étendez maintenant la circulation des nouveaux caimés jusqu'aux provinces avoisinantes vous pouvez, il me semble, émettre encore sans danger cette quantité, mais vous devez pourvoir à son amortissement graduel.

Pour cela il faut un tirage chaque année d'une septième partie, ce que vous ne pouvez faire qu'en allouant une somme analogue sur un revenu quelconque. Ce revenu doit être mis dans les mains d'une Commission Mixte où les Européens trouveraient leur place.

Ainsi ces caimés auront une valeur fixe, car on saura que chaque année une certaine partie sera retirée à leur valeur normale. Ils n'auront pas toutefois cette valeur, c'est vrai, mais si vous faites un emprunt vous le ferez sur des bases semblables, c'est-à-dire, vous feriez une dette de tant de millions sterling pour laquelle vous ne recevrez que tant. La perte donc sera la même à peu près dans l'un comme dans l'autre cas.

Voici à la hâte mon idée, mais comme toute mesure de ce genre a de grands inconvéniences, je ne vous donne pas une opinion absolue, mais seulement une opinion relative aux circonstances et à votre position actuelle selon ce que vous m'en dites.

Pour parler avec confiance je dois être au centre de vos affaires, les avoir toutes dans mes mains, et avoir le pouvoir de les diriger avec une autorité absolue: alors j'ai la conviction que je pourrais vous faire sortir de tous vos embarras. Je dois toutefois vous prévenir que sans que nos mesures en général puissent produire de nouvelles ressources au Trésor, de nouvelles charges sur le Trésor ne pourront avoir en définitive qu'un résultat fâcheux, et voici pourquoi j'insiste sur la nécessité d'un grand ensemble de mesures propres à augmenter votre revenu et à diminuer les dépenses: et non pas une mesure aujourd'hui et une autre demain, par laquelle nulle aura l'effet qu'on devrait en obtenir.

Agréez, &c.

(Signé) HENRY L. BULWER.

No. 6.

Sir H. Bulwer to Lord J. Russell.—(Received October 27.)

(No. 656.)

My Lord, *Therapia, October 15, 1860.*

WITH respect to your Lordship's despatches Nos. 485 and 512 of the 11th and 18th of September, my shortest way of answering them would be to give your Lordship in as few words as possible my ideas as to the general state of the Turkish finances, as to what can be done at the present time about them, as to what has been done.

1. In regard to ascertaining the revenue and forming an estimate of the expenses according to the existing system; this, after much trouble and difficulty from the want of accurate accounts, has been at last effected.

2. The control which your Lordship suggests has been in a certain degree provided for by means of a Mixed European Commission, which, however, is formed on a wrong basis, as I pointed out at the time, and must be improved.

3. The establishment and carrying out of a better system of perception can only be done by a proper Ministry of Finance: this I consider as a *sine qud non*, and no other but one which has the greater number of its principal employés Europeans can suffice; of this I am sure. The Turkish Government neither refuses nor assents.

4. The revenue may be considered at the present time to be at about 10,000,000*l.* or 11,000,000*l.* The expenditure may be taken at something over; but I am really afraid of stating a figure. I have sometimes been told they balanced, and figures shown are to that effect; at others, an excess of 500,000*l.*; at others more. Perhaps 1,000,000*l.* would be near the mark.

The expenses by the control I have pointed out, if efficient, would be diminished by, at least, 2,000,000*l.* or 2,500,000*l.*

The receipts by a proper Ministry of Finance would be increased in the same proportion.

It is on this fund that the State would have principally to count in its subsequent arrangements, and this is why a proper Ministry of Finance is an absolute necessity.

I now come to the debts, which throw the Government at this moment into such confusion.

I will take them at about 18,000,000*l.* sterling. This would include claims not yet arranged, set down at 2,000,000*l.*; the Government now says only 16,000,000*l.* exclusive of foreign debts.

I must then separate these 18,000,000*l.* into two divisions, one of 12,000,000*l.*, the other of 6,000,000*l.* First, these 12,000,000*l.* have to be paid; it is clear they cannot be, but an interest of 7 per cent. on them might. The capital, therefore, must be converted into a debt, with interest, and if this interest is duly secured it assumes the value of capital.

The 6,000,000*l.* remaining, however, which I have named as a debt are not in fact a debt, but a debt that has been paid and left a vacuum in the treasury which has to be supplied. This vacuum has been created in the following manner: The Government has placed the revenue of the next seven months out of its power. It has made it over for sums received and spent. Thus the whole of the expenses of the State have to be paid for the next seven months, and there is nothing to pay them. Indeed, for the last two or three months there has been nothing but what has been found by short loans at 35 or 40 per cent.

It is this 6,000,000*l.* which it was wished to borrow. If a loan cannot be made, what is to be done? You may refuse to pay other creditors and go on, but you cannot refuse to pay the army, navy, and civil functionaries, or the attributes and action of a Government cease. A simple way would be to make some arrangement with those to whom the revenue has been thus alienated, and to spread the sum they have now to receive over a series of years.

This, of course, has been thought of, but found impossible. The creditors will not consent to relinquish the obligations they hold. They got the money, in fact, advanced on bills at short date; if these bills are not paid,—and they cannot be paid if they relinquish the receipts which were to acquit them,—it entails immense losses, perhaps bankruptcy, on all the various houses which have dealt in these transactions, and 4,000,000*l.* or 5,000,000*l.* would, I hear, fall on English houses.

This then not being possible—for it was the first thing to think of—where are the 6,000,000*l.* to come from? There is no money in the treasury. In the present condition of the Empire any extraordinary amount of taxation for the purpose would probably excite universal insurrection, for it would unite all classes and sects in a common cause; besides, the returns from taxation would be slow—the want is immediate. After thinking over every other method, the only one I can see is the following one—a forced loan for about 1,000,000*l.*, or 1,500,000*l.* which is all the country would bear. It might be taken in plate, and exacted from men of all ranks who are in employment. But there would still remain 5,000,000*l.* My notion in respect to these would be this: to place the State property easily disposable, which the Government only values at about 1,000,000*l.* sterling,* in the hands of a Mixed Commission, which should issue treasury bonds. The existing caimés should be taken up by these bonds,† which would be received in payment of the State property (sold always by competition), and 5,000,000*l.* of new paper money would then be issued.

It is to be remembered that this sum, either in metallic or in paper, is in a certain degree required for the ordinary traffic to replace the 5,500,000 of caimés which have been recalled, and for which no substitute of any kind has been created. But in issuing this new paper it must be kept

* The Government much understates this, because it does not like the expedient.

† The number of "caimés" out is, on the contrary, understated; the Government must be made to find property that would balance the value of the old "caimés," and it could do this.

wholly distinct from the former, and its current value maintained. My advice for this would be as follows:—

The new paper (which would only circulate in and about the capital) should be numbered, and one sixth drawn and paid at par every year; for which purpose a fund should be allotted and placed in the hands of a Mixed Commission. The value of the paper would thus be sustained, and the Government, in fact, succeed in spreading over six years this sum of 6,000,000*l.* it has now to pay in six months.

There is much, doubtless, to say against such a project, but I see no other better; for no other can meet the next six months' expenditure; and unless this can be met it is impossible to think of the other reforms; for the Turks are so far right when they say "unless we can pay our army, and navy, and functionaries to-day, how can we sit down and make plans for to-morrow?"

All, however, who are in the habit of lending money at high interest and for short terms will oppose a general scheme which is to meet the general embarrassments.

They would prefer renewing from three months to three months their present loans, and thus sink the country for their own profit daily and daily deeper in the gulf in which it would finally and irretrievably be lost. But in my opinion one great and decisive measure, comprehending the whole condition of things, is the only one to adopt.

I have dealt purposely in generalities, without entering into figures or details, in order to give as broad and clear a view as possible of the actual state of things, and explain why the 6,000,000*l.*, so often talked of, have to be found somehow, and that immediately; and why I think a new paper issue, as under the regulations I have laid down, the old paper money being recalled, is not a bad expedient. A loan at moderate interest was the simplest mode; and when that is got this paper money may be, if advisable, withdrawn: but that loan being now impossible, the measure I have suggested seems to me somewhat ingenious, and not impracticable. Having, however, put it before the Porte for consideration, I do not urge its adoption, for the success of any measure will depend on its mode of execution, and as over this I can have no control, I cannot be sanguine as to any result.

As your Lordship will perceive, the whole value of the plan of consolidating the other outstanding engagements must depend on changing the actual deficit into a surplus. Nothing would be easier in skilful and hones hands. But credit can only be re-established when these are found.

The Turks are wholly ignorant in financial matters, and such an education as that required is not given in a moment. The Greeks and Armenians, though clever in commerce and speculation, are as ignorant as the Turks as to the general principles of finance and financial administration; consequently the revival of Turkish credit and the employment of foreigners in the financial departments are in my opinion, as I have frequently and now repeat, inseparable.

I have, &c.

(Signed) HENRY L. BULWER.

No. 7.

Sir H. Bulwer to Lord J. Russell.—(Received November 26.)

(No. 753.)

My Lord, *Constantinople, November 14, 1860.*

I INCLOSE to your Lordship the Budget, drawn up with amendments, which the Porte now proposes to adopt.

The previous deficit was, in reality, as it will be seen, higher than the 1,500,000*l.* which I supposed it to amount to. The proposed regulations leave, on the other hand, so small an excess that, with the slightest improvements, the expenditure and receipts will meet.

This, however, as I have constantly said, is an imaginary Budget, at least for the present year, since the current receipts are pretty nearly

absorbed during the coming year by past deficits met by assignments of such receipts.

I have also here inclosed a statement of the debts of the Porte, but the statement does not seem to me quite clear. I see nothing charged for the various debts due on various reclamations not yet regulated, and which certainly amount to upwards of 1,000,000*l.* sterling. I see nothing put down for immense arrears to the army (unless these are included in the deficits of former years, which is not specified). There is also a further deficit caused by new loans on the revenue in the present year. The amount of caimés given, as now cut, is, moreover, I have reason to think, much below the mark. On all these matters I will write more considerately when I have had time to consider a Memorandum drawn up by the Commissioners. But I think there is sufficient in the present prospectus, notwithstanding any errors or omissions, to show that the Turkish finances might be brought, without extraordinary difficulty, and this at no distant period, into a fair condition, if order, economy, and intelligence presided over the Finance Department.

I have, &c.

(Signed) HENRY L. BULWER.

Inclosure 1 in No. 7.

BUDGET GENERAL des Recettes et des Dépenses Ordinaires de l'Année 1860 (1276 et 1277 de l'Egire).

RECETTES.

Chapitre du Budget des Recettes.	Articles du Budget des Recettes.	Désignation des Recettes.	Totaux par Articles.	Totaux par Chapitre.
			Bourses piast.	Bourses piast.
I.	..	Impôts Directs—		
	1	Verghi (impôt personnel)	551,929 071	
	2	Rachat militaire	119,218 119	671,147 190
II.	..	Impôts Indirects—		
	1	Dimes	710,752 362	
	2	Droit sur les moutons	165,452 471	
	3	Idem sur les porcs	20,904 473	
	4	Douanes	352,645 203	
	5	Idem des tabacs, y compris le droit de vente	56,455 218	
	6	Droit des pêches	17,234 397	
	7	Produits des contrats .. .	4,701 424	
	8	Idem du timbre	6,227 120	
	9	Droits sur les spiritueux	74,381 374	
	10	Japon	28,849 408	
	11	Droits divers	203,662 476	1,641,270 026
III.	..	Etablissements Publics—		
	1	Postes	12,535 236	
	2	Imprimerie Impériale	1,832 286	
	3	Immeubles appartenant à l'Etat ..	6,916 355	21,284 377
IV.		Produits Domaniaux et Droits Regaliens—		
	1	Pêcheries	4,005 013	
	2	Forêts	1,317 472	
	3	Fermes Impériales	15,621 245	
	4	Salines	21,384 175	
	5	Mines	2,287 309	
	6	Ventes de propriétés immobilières ..	1,010 000	45,626 214
V.	..	Tributs—		
	1	Recettes fixes	93,574 000	93,574 000
		A ajouter	..	2,472,902 307
		Revenus Spéciaux du Ministère de la Marine	29,679 286	
		Idem du Commerce	1,554 62	31,233 348
		Total Général des Recettes inscrites aux Budgets	..	2,504,136 155

RÉSUMÉ EN BOURSES.

	Bourses	piast.
Recettes	2,504,136	155
Dépenses	2,570,066	355
Déficit	65,930	300

DÉPENSES.

Désignation des Budgets.	Désignation des Dépenses.	Totaux.
		Bourses piast.
Chap. 1 du Ministère des Finances	Dette Etrangère— Intérêts et amortissements des dettes contractées en Europe	184,461 135
	Dette Intérieure—	
Chap. 2, idem ..	Esham Djedidié, intérêts et amortissements	40,000 000
Chap. 3, idem ..	Intérêts des Schims, des Hasneh Tahvili, et des bons de 10 ans	93,675 490
Chap. 4, idem ..	Intérêts et annuités des Eshams, Moucatais, Timar, &c.	97,875 209
Chap. 5, idem ..	Intérêts d'un emprunt à la Caisse des Orphelins, et des dettes de la guerre transferées	32,381 158
	Subventions religieuses aux Provinces de Hedgas, &c.	
Chap. 6, idem ..	Yemen Surré (Group) envoyés à la Mecque, &c. ..	100,479 089
	Liste Civile—	
Chap. 7, idem ..	Liste Civile et autres allocations y relatives ..	304,840 378
	Pension, &c.—	
Chap. 8, idem ..	Pensions et secours à des Fonctionnaires en retraite et à des nécessiteux	35,815 294
Budget de l'Intérieur du 2, 3, et 4	Ministres sans portefeuille, Tanzimât et Conseil de Justice	25 908 410
	Services Généraux—	
Budget Spécial ..	Ministère de la Guerre	982,773 263
Idem	Intendance de l'Artillerie	64,167 000
Idem	Ministère de la Marine	196,510 000
Chap. 9 des Finances ..	Ministère de la Justice	21,311 000
Chap. 10, idem. ..	Allocations aux Vacoufs	37,963 466
Budget Spécial ..	Ministère de l'Intérieure	358,296 309
Idem	Ministère des Affaires Etrangères	32,437 379
Idem	Ministère du Commerce	14,449 332
Idem	Ministère de l'Instruction Publique	5,013 328
Idem	Ministère de Police	27,833 021
Idem	Ministère des Finances	211,961 094
Devra être du Budget des Finances	Crédit omis dans le Budget du Ministère de Finances et destiné à la refonte du Beshlik et à la Subvention de l'union Financière, &c.	65,334 000
	A déduire	2,933,489 355
	L'abandon fait par la Liste Civile 85,716	
	Les Réductions en masse notifiés au Conseil, &c. 277,707	363,423 000
	Il resterait en Dépenses Ordinaires ..	2,570,066 355

RÉSUMÉ EN FRANCS.

	Francs.
Recettes	286,187,007
Dépenses	293,721,909
Déficit	7,534,902

Inclosure 2 in No. 7.

Tableau des Dettes du Trésor Ottoman.

(1.) Nature des Dettes.	(2.) Consolidés.	(3.) A rembourser en Septembre 1863.	(4.) A rembourser le 1/13 Mars, 1861.	(5.) Consolidations de 4 et 5 Ans.	(6.) Sans Renseignements satisfaisants	(7.) Total Général.	Observations.
	bourses.	bourses.	bourses.	bourses.	bourses.	bourses.	
Emprunts faits à Londres en 1854 ..	660,000	..	..	..	..	660,000	Les intérêts et l'amortissement sont inscrits au Budget ordinaire.
„ „ en 1855 ..	1,100,000	..	..	..	..	1,100,000	Idem.
„ „ en 1858 ..	1,100,000	..	..	..	..	1,100,000	Idem.
Eshami Djedidé	500,000	..	..	..	..	500,000	Consolidation de dettes du Sultan. Emission pendant trois années à dater de Septembre 1859 de 1,000,000 de bourses en obligations amortissables en 24 années par des remboursements annuels. La moitié seulement des obligations est émise. Les intérêts 6 pour cent et l'amortissement sont inscrits au Budget.
Schim ou Eshami Mumtazé ..	..	150,000	..	..	..	150,000	Obligations créées en 1857, remboursables en Septembre 1860. Le trésor n'ayant pu effectuer le remboursement, le délai a été prorogé de 3 ans. Les intérêts de 8 pour cent sont prévus au Budget ordinaire.
Hazne Tahvili	..	..	500,000	..	..	500,000	Obligations créées en 1857, remboursables le 1/13 Mars, 1861. Intérêt, 6 pour cent, inscrit au Budget ordinaire.
Emprunts pour le rétrait du Caymé ..	..	..	..	..	251,000	251,000	La somme des Caimés encore en circulation indiquerait que cette somme n'a pas été entièrement affectée à sa destination.
Idem pour diverses causes	..	..	..	..	472,321	472,321	Aucun renseignement satisfaisant sur le mouvement de cette dette. Les revenus de cette année, et une partie de ceux de l'année prochaine, paraissent avoir été donnés en garantie aux prêteurs. Les emprunts qui se font encore sont-ils plus considérables que les remboursements aux prêteurs anciens? Nous l'ignorons. En un mot, nous n'avons aucun renseignement sur le mouvement de ces dettes.
Intérêts et Commissions des 2 Art. ..	..	..	..	..	104,864	104,864	
Déficit de 1858 (1274 de l'Hégire) ..	..	..	..	..	278,604	278,604	Aucune explication satisfaisante n'a encore été donnée sur ces chiffres que nous connaissions depuis plusieurs mois. Le Directeur des Finances qui les a produit, interrogé longuement au sein de la Commission, n'a pu expliquer clairement comment il les avait formés.
„ 1859 (1275 de l'Hégire)	..	..	..	.	447,083	447,083	
Bons de 10 ans	..	..	..	847,800	..	847,800	Ces bons ont été créés en 1859. Ils sont une conversion de Serghins de la Liste Civile. Pendant 5 ans les porteurs recevront un intérêt de 6 pour cent, et à compter de la cinquième année le capital devra être remboursé en 5 annuités. Les intérêts sont inscrits au Budget ordinaire.

Tableau des Dettes du Trésor Ottoman—*continued.*

(1.) Nature des Dettes.	(2.) Consolidés.	(3.) A rembourser en Septembre 1863.	(4.) A rembourser le 1/13 Mars, 1861.	(5.) Consolidations de 4 et 5 Ans.	(6.) Sans Renseignements satisfaisants.	(7.) Total Général.	Observations.
	bourse	bourses.	bourses.	bourses.	bourses.	bourses.	
Bons de la Guerre transférés au Trésor	..	..	.	190,000	..	190,000	Dettes très anciennes de la guerre qui doivent être amortis par un intérêt de 6 pour cent par an, et 2 pour cent par mois en quatre années à partir de 1860.
Dettes du Ministère des Finances (dans la capitale et les provinces)	..	..	..	..	551,988	551,988	Aucune explication satisfaisante sur la nature de ces dettes ni sur les conditions de remboursement. Cependant vers le mois de Mai, Fuad Pacha expliqua que 250,000 bourses qui doivent être comprises dans cette somme provenaient d'anticipations demandées en 1859 (1275) aux habitants des provinces sur le Verghi pour les dépenses des Rédifs. Cette somme devrait s'amortir par quart à partir de l'année 1860-61 (1277) sans doute par exonération du Verghi. Une somme de 165,494 bourses de même origine suivant la déclaration du même Pacha devait être payée de la même façon à la fin de 1277.
Bons de la Marine, transférés au Trésor	..	..	..	45,000	..	45,000	Remboursables comme les bons de la guerre transférés au Trésor.
Caimés en circulation	..	..	..	..	210,000	210,000	Il a été déclaré officiellement au Conseil du Trésor en Septembre dernier que la somme des Caimés en circulation pouvait être approximativement évaluée à ce chiffre.
	3,360,000	150,000	500,000	1,082,200	2,315,860	7,408,660	

RÉCAPITULATION.

Dettes Consolidés	3,360,000 bourses.	En francs à 175 paras le franc ..	..	384,000,000 francs
Idem, à courtes échéances (Col. 3, 4, et 5 du Tableau) .. 1,732,800	4,048,660 „	„ „	198,034,285 / 264,669,715 = 462,704,000	„
Idem, sans renseignements satisfaisants 2,315,860				
	7,408,660 „	„ „	..	846,704,000 „

Observation Générale.—Il est à remarquer que par les remboursements que se font les prêteurs sur les revenus qui leur sont donnés en garantie, comme par les emprunts sur place que continue de faire le Gouvernement, cette situation se modifie sans cesse sans qu'il soit possible de le suivre, ainsi qu'il est expliqué dans la note sur les travaux du Conseil. Tels sont cependant les renseignements les plus probables recueillis à différentes époques et que nous ne donnons que sous toutes réserves attendu qu'aucun document officiel ne nous en a garanti l'exactitude.

Il résulte de ce Tableau que la somme de 462,704,000 francs reste à liquider soit par une prorogation de consolidation, soit par un accroissement de ressources intérieures soit par un emprunt.

Il faudrait ainsi ajouter à ce Tableau l'indemnité de Djedda s'élevant à

No. 8.

Sir H. Bulwer to Lord J. Russell.—(Received November 27.)

(No. 770.)

My Lord, *Constantinople, November 16, 1860.*

WITH respect to your Lordship's despatch No. 571 of the 25th of October, regarding Turkish finances, the balance of receipt and expenditure is much what I have at different times stated to your Lordship, but you will have received by the present messenger a more detailed and accurate statement. It is perfectly clear, as I have repeatedly observed, that the revenue must be increased, and the expenses diminished, in order to produce a sound state of things; and it is also clear that this is not difficult: but that is only a part of the present question.

The Budget now drawn up is drawn up on the supposition that the revenue is coming in, and that the expenditure is going out of, the Treasury; but I have endeavoured to explain to your Lordship at various times that this is an imaginary case. The revenues for a considerable time are handed over to creditors; the arrears have to be paid; the present expenses and those for some months to come have to be met, and there are no funds to meet them. The prospective increase and diminution of the Budget, without some remedy is applied to this urgent and pressing evil, is no practical or efficient remedy to it, because it is not the mere putting down upon paper an equal balance-sheet that will inspire credit; it must be actually seen that, during one or two years, the receipts and expenditure do meet, and the Government cannot go on for one or two years, or for many more months, with all its service unpaid.

The filling up the deficit I have pointed out is, then, the first necessity to form a basis for any future plan on a better system of organization. Everybody is now claiming money from the Treasury; no new taxes would meet these demands, for you cannot tell people pressing for payment, "You must pay yourselves by paying a new tax." Let creditors be paid, or some arrangement relative to their claims made; let the army and navy, on whom the Government have to look for support, and the Civil functionaries who carry on its ordinary affairs, be satisfied; and new regulations for the purpose of establishing a more regular order of things for the future would be cheerfully acquiesced in. All that is said that is not consistent with what I have here stated, seems to me, therefore, beside the mark, and either stated by persons imperfectly acquainted with the situation, or who do not really represent it fairly.

So in regard to inconvertible paper, about which I have heard a good deal said without the question being properly understood. There has been no question of inconvertible paper. My object, at least, has been to withdraw the inconvertible paper which is now out; but in order to do this—in order to deal with that deficit I have alluded to, and which must be dealt with—some plan must be devised. A loan was one means, but it was judged impossible, or, if possible, only on ruinous conditions.

What, in fact, are the terms of the new loan now in contemplation? A debt of 16,000,000*l.* is to be created, at 6 per cent., at a rate which could bring in little more than 8,000,000*l.* to the Turkish Government, thus doubling the 8,000,000*l.* of present debt, and borrowing the 8,000,000*l.* which are to be received, apparently at 12 per cent., but in reality at much more. For, first, the interest of the whole of the debt is to begin when the first instalment on the loan is made; and these different instalments, I understand, are to go over eighteen months. Consequently, the Government will be paying, for the first half-year, interest upon 8,000,000*l.* at 12 per cent., or on 16,000,000*l.* at 6 per cent. (which is the same thing); that is to say, during the first year it will furnish 1,000,000*l.* out of the 6,000,000*l.* it receives. Neither is this all. The whole of the commission on the first half-year's interest is to be taken out of the first instalment; so that the Turkish Government will receive in reality little more than 500,000*l.* at the present time. But I have said that it wants immediately 7,000,000*l.* for the next nine months to cover those urgent calls upon it which have to be settled before any revenue comes into it for acquitting

them, and the sum now borrowed only comes in by degrees during the next eighteen months. Consequently, the Turks will have to make a further loan, and in this way it may be fairly calculated that the Porte will really have to pay 1,000,000*l.* revenue in perpetuity for 6,000,000*l.*, which is all it will get clear. Yet, the terms of this loan, though ruinous to the Porte, are not more so than might have been expected if the Porte had recourse to foreign capitalists at this time. Seeing this, and in order at once to meet the existing exigency, which I knew would be met, and must be met, somehow, I should rather have advised, first, obtaining 1,000,000*l.*, or 1,500,000*l.*, at least, from the national property: secondly, another 1,500,000*l.* (which might have been got easily on loan) by an appeal from the Sultan to his Mussulman subjects. I would then have set by the 1,200,000*l.* a-year, which is now to be paid permanently for ten years, and upon that sum thus assigned I would have borrowed any small sum (say 2,000,000*l.*) immediately required, and issued new paper, recalling the caïmés which are inconvertible, that should have been convertible at par, in certain proportions every six months. In this manner the surreptitious issue of further caïmés would have been stopped; the new notes, a portion of which would have been convertible at par every six months, could not have lost much of their nominal value, and would, when it was seen they were taken up, have increased the national credit, and by the very revenue now assigned in perpetuity I would have in such manner annihilated, in less than ten years, the whole 8,000,000*l.*, which is now doubled to 16,000,000*l.*

The plan has objections, but I am inclined to think it was the soundest for the Ottoman Government to have adopted, and I rather believe that experience will prove the truth of what I say.

The information which your Lordship has received is from some one well acquainted with the financial affairs of this country, but I shall be rather surprised if he is not in some way also practically interested in them.

I should think, in fact, that the document referred to proceeds, directly or indirectly, from some party who has made, and is in the habit of making small loans of 200,000*l.* and so forth to the Turkish Government, which at high interest have been renewed.

It is therefore for his interest to say, "Patch up the present state of things; let the Turkish Government renew where it can the bills, now out, by new bills for three or four months to come, and wait for better times, when it may possibly be able to make a loan on better terms."

But what will be the state of Turkey, even if not threatened by foreign complications, if it goes on another year on this system of making and renewing small loans? How in such a state of things can it establish any permanent basis of expenditure or receipts? We should thus, I venture to think, be sapping our plan of reform at its very basis? Is it not better, on the contrary, for Turkey to take up and treat the whole of its financial difficulties manfully, and at once; filling up the deficit created by arrears and the anticipation of increasing revenue by some extraordinary expedient consolidating its other engagements; and thus standing square in face of the improved system of receipt and expenditure it has to introduce?

A foreign loan was one way of filling up the said deficit, and the most usual, but certainly the most expensive one. The other I have just named, if fairly carried out, was the least costly, and would have furnished the best return. Moreover, I repeat, by bringing the national property into circulation it would have added to the wealth of the country. By giving a proof of the loyalty of the Mussulman subjects of the Porte, it would have added to the Sultan's authority, and I will venture even to add, that by creating a paper money regularly convertible and converted into cash at par would, after the first few months, have steadily increased the Ottoman credit. Such at least are, I confess, my convictions; and I think if your Lordship will do me the honour to read through my somewhat wearisome statement, they will be shared in by your Lordship, and also by any financier acquainted with financial matters here, and who has no personal interest in them. But I have avoided pressing any notions of my own

which had not your formal approval on the Porte, and on the 7th, I communicated to the Grand Vizier and Aali Pasha your Lordship's recent despatch on this important and interesting subject.

I have, &c.

(Signed) HENRY L. BULWER.

No. 9.

Identic Note upon the Labours of the Financial Commission, by the Marquis de Place and M. Falconnet.

Constantinople, le 27 Octobre. 1860.

LA Commission Financière a été formée dans le courant de l'année dernière, mais c'est seulement au mois de Novembre, il y a bientôt une année, que tous ses membres se sont trouvés réunis.

Les procès-verbaux des quatre séances qui paraissent avoir été tenues avant cette époque ne se sont jamais retrouvés.

Le premier soin de la Commission devait être d'indiquer la voie qu'elle se proposait de suivre et de demander pour ses projets la sanction Impériale.

Dès le 16 Novembre elle prenait lecture du projet de ses attributions, le 24 il était discuté, et le 14 Décembre une lettre vizirielle lui apprenait que ses projets avaient été sanctionnés.

La Commission était instituée pour—

1. Examiner la situation financière de l'Empire.

2. Préparer une refonte des lois en matière d'impôt et d'administration financière.

3. Proposer, s'il y avait lieu, toute mesure propre à ramener l'ordre et la régularité dans l'administration.

Nous disions comment nous entendions que ce programme fût suivi :—

Nous nous réservions le droit d'examen dans toutes les branches de l'administration, le droit de convoquer les chefs de service, &c. D'autre part nous demandions à l'Administration de ne rien faire qui put modifier l'état des choses actuelles, lois, réglements, &c., sans prendre l'avis de la Commission.

A travers ce programme, qui comme tous les documents de ce genre devait être conçu en termes assez généraux pour pourvoir à l'imprévu, nous nous proposions de suivre l'exécution d'une idée plus précise, comprise cependant dans le programme de la Commission.

Nous voulions—

Former des Budgets ;

En régler l'emploi ;

Faire rendre des comptes ;

Leur créer un contrôle administratif ;

Chercher soit dans un des Grands Conseils actuels de l'Empire, soit dans un autre constitué avec autant d'éléments indépendants que possible, un contrôle en quelque sorte législatif.

Et enfin en obtenant le plus de publicité possible ajouter encore un frein aux actes de l'administration par le contrôle de tous.

Ce plan ne répondait pas peut-être aux impatiences ni aux nécessités de la crise qui approchait, mais il faut remarquer que nous parlons ici de l'année dernière. D'ailleurs il faudra toujours admettre que sans la réalisation de ce programme, qui ne renferme après tout que les formules élémentaires de l'ordre, aucun Gouvernement ne peut inspirer la confiance, qui est la base du crédit public ; et que si ce Gouvernement par des garanties exceptionnelles vient à obtenir le secours des capitaux étrangers il se trouvera bientôt encore en face des mêmes nécessités.

De quelque façon qu'on s'y prenne sans ces conditions, que nous considérons comme absolues, mais dont on peut varier les formules, rien ne garantit ni l'efficacité ni la durée des mesures plus ou moins heureuses qui seraient conseillées à un Gouvernement.

Pour nous mettre en état d'examiner la situation financière d'un pays où aucune publicité n'est donnée aux actes de l'Administration, une voie

nous semblait indiquée ; c'était qu'un exposé nous en fût fait par le Ministre des Finances, et sa présence au sien de la Commission nous permettait d'y compter. Ce travail devait être le préambule de tous nos travaux et aurait dû être préparé avant même que la Commission se fût reunie si on s'était bien rendu compte des moyens d'utiliser une Commission composée en partie d'Européens, étrangers aux habitudes et aux formes d'administration de l'Empire Ottoman.

Nous ne doutons pas que ce ne soit là une tâche difficile en l'absence de Budgets et de compte-rendus, et avec un système de comptabilité qui ne comporte guères que des livres de détails, et là où l'Administration fait à tel point la publicité que la situation de la caisse centrale du trésor public n'est systématiquement connue que du Sultan à la fin de chaque mois, du Ministre des Finances, et du Caissier.

Cependant ce qui n'était peut-être pas possible alors devait l'être aujourd'hui, car bien qu'à différentes reprises on nous ait déclaré qu'il ne fallait pas songer à obtenir pour le passé des comptes, soit des comptables, soit des Ministres, nous ne l'admettons que si on nous concède que ceux qui ont eu main le pouvoir ou n'ont pas d'autorité, ou ne savent pas ou ne veulent pas s'en servir. Toujours est-il que nous attendons encore ce premier élément de tout jugement à porter sur la situation.

Mais au moins se préoccupant de l'avenir le premier soin de la Commission devait-il être, et a-t-il été, de demander l'Administration de détailler et de résumer les ressources de l'Etat par eyalet, livas, cafas, c'est-à-dire, par divisions et subdivisions administratives, de résumer et de détailler les charges de l'Etat par nature de services pour former les Budgets par Départements Ministériels et le Budget Général de l'Empire.

Sans ces documents aucun examen n'est possible, aucune vue d'ensemble ne saurait être prise, et l'Administration qui pour elle-même ne les établit pas reste nécessairement dans les ténèbres qu'enfantent le désordre et les dilapidations.

Jusqu'ici on ne s'est jamais préoccupé d'établir des prévisions détaillées de dépenses. Les Ministres conviennent en Conseil de leurs besoins en tirant ensuite sur la caisse du trésor public à défaut de leur revenus speciaux. Quand ces ressources leur manquent ils émettent sans limitation sous le titre de "serghis" (au moins les Ministres de la Marine, de la Guerre, et de la Liste Civile) des obligations de payer et ne rendent en définitive aucun compte de l'emploi qu'ils ont fait soit des deniers publics, soit de la faculté d'émettre des "serghis." Ce n'est pas que la loi n'ait prescrit qu'il en fût autrement.

Un Iradé du 18 Zeliadé, 1271 (Septembre 1855), rappelé dans le Hatti-Houmayoun (Article 20), prescrit la formation des budgets deux mois avant le commencement de l'année financière, et leur examen par un Conseil spécial avant qu'ils ne fussent soumis à la sanction du Sultan.

Tous nos efforts devaient donc se porter sur la formation des budgets, nous appuyant pour les obtenir sur cet Iradé dont on n'avait tenu jusque là aucun compte, et sur cette considération que rien n'est possible, aucune étude, aucun conseil, sans ce premier élément. Nous ne nous permettions pas par ces premiers essais assez de lumière pour mettre en relief tous les abus, mais les budgets devaient être, aussitôt que publiés, remaniés et refaits avec plus de clarté pour l'année suivante. Par cette première publication des ressources et des besoins de l'Empire nous accomplissions dans tous les cas le premier acte de nature à provoquer la confiance.

Nous ne nous sommes pas bornés à rappeler la loi inexécutée de 1855, et bien que nous nous trouvassions dans un singulier embarras puisqu'il fallait guider l'administration des finances et tous les Départements Ministériels dans la formation de leurs budgets sans connaître ni les recettes ni même les dénominations des dépenses, néanmoins nous leur avons tracé des specimens de budgets qui dès le 14 Janvier de cette année leur étaient tous remis.

Des efforts que nous ne méconnaissons point, ont, sous la pression des membres-Ministres de la Commission, été réellement faits par des administrations qui n'étaient pas préparées à cette demande, et ces budgets, incomplets sans nul doute, paraissaient avoir été terminés, la Commission ayant été saisie des derniers le $\frac{15}{27}$ Mai passé.

Bien des fois depuis lors la Commission a réclamé qu'ils fussent complétés par des exposés de motifs faits par les différents Ministres, et qu'un rapport général du Ministère des Finances résumant les charges ordinaires et extraordinaires, et indiquant les moyens auxquels songeait le Gouvernement pour faire face au deficit présumé d'environ millions de francs fût également présenté. Nous attachions d'autant plus de prix à cette publication, quelque criticable que fussent ces documents fournis et produits à la hâte, qu'à notre avis la première amélioration, celle qui peut en entrainer beaucoup d'autres, consiste dans la publicité des actes de l'Administration.

Les nations les mieux administrées ont cette garantie contre les abus qui peuvent être commis dans l'emploi de la fortune publique, même par des pouvoirs bien constitués. En Turquie, où de longtemps encore on ne saurait posséder une organisation assez puissante ni des traditions administratives un peu régulières, c'est, nous le répétons, en remettant le soin au public de juger les actes que l'on peut compter sur des améliorations.

Tous nos efforts jusqu'ici sont restés stériles.

Mais il ne suffisait pas de demander la formation des budgets et de suppléer pour cette année, attendu l'urgence, par des modèles et des explications verbales à l'absence des règles fixes; il fallait encore tracer des règles générales et définitives non seulement de leur formation, mais du mode d'emploi des crédits qui y sont ouverts et assurer l'exécution des budgets qui ne sont que des prévisions par des comptes-rendus. Un réglement a été élaboré pour répondre à ces besoins; première lecture en a été fait le $\frac{2}{4}$ Mai, vingt-neuvième séance, et le projet a été modifié dans le sens de la discussion. A notre demande il devait être soumis à une seconde délibération en vue de l'adopter plus complètement encore aux nécessités du pays. Mais sur la proposition de son Excellence Kiani Pacha cette discussion a encore été ajournée. Si le procès-verbal mentionne que le Conseil a adopté cet ajournement et que nous n'avons pas insisté depuis c'est parceque aujourd'hui nous ne nous sentons plus la majorité dans le Conseil; d'ailleurs des réglements sans des organes pour les exécuter ne servent tout au plus qu'à tromper le public, et tant que ceux qui ont en main le pouvoir n'apprécient pas mieux qu'ils ne semblent le faire les conditions de l'ordre, les organes feront défaut.

Enfin un projet de réglementation d'une Cour des Comptes a été également déposé au Conseil des Trésors, et nous nous proposions d'en détenir les attributions au profit du Conseil.

En dehors de ces travaux la Commission avait été saisie d'urgence de questions importantes concernant l'administration des douanes.

Le produit de la douane de Constantinople étant affectée au payement des intérêts et l'amortissement du dernier emprunt contracté en Angleterre, ainsi qu'aux obligations consolidées émises et à émettre par le Gouvernement sous le nom de "Eshams Djedidés," il y avait urgence de régulariser l'acquittement des droits de douanes.

Le mode alors en vigueur consistait dans l'ouverture de comptes courants aux négociants presque sans distinction entre ceux qui étaient solvables et ceux qui ne l'étaient pas. Ces comptes étaient rarement clos, rarement acquittés, et des sommes considérables étaient dues depuis des années au trésor. Quant aux droits additionnels de 2 pour cent qui restaient en suspens aux termes, parait-il, du Traité de 1838 après la livraison de la marchandise par la douane suivant une interprétation que nous croyons forcée, jusqu'à ce que le négociant eût déclaré qu'il l'avait vendue, ils étaient payés plus rarement encore et on peut dire sans exagération que les quatre-cinquièmes en étaient perdus pour le trésor.

C'était une difficulté réelle que de remédier à l'habitude la plus difficile de toutes à déraciner, celle de ne pas acquitter des droits dûs et en même temps, sans provoquer de nouvelles discussions sur l'interprétation du Traité de 1838, de sauvegarder les droits additionnels.

Il y a été cependant pourvu, à la suite des Conférences avec les principaux négociants et grâce à des concessions réciproques. Aujourd'hui les négociants qui offrent les garanties voulues par le réglement acquittent leurs comptes au moyen d'obligations qui comprennent les droits de douanes et les droits additionnels, et le trésor reçoit ces valeurs, qu'il peut immédiatement négocier.

Aussi ne doit-il plus exister d'arriérés à la douane de Constantinople; au moins devons-nous le penser, puisque la publicité étant complètement rayées des traditions administratives de ce pays nous devons nous en tenir aux déclarations du Grand Douanier à cet égard.

Un réglement général sur la douane a été élaboré aussi par une Sous-Commission et déposé le pour être traduit en Turc avant toute discussion: il n'en a plus été question.

Nous avons rappelé au commencement que nous avions demandé au Gouvernement de ne rien faire qui put modifier l'état des choses, lois, réglements, &c., sans prendre l'avis de la Commission; et cependant nous devons constater l'éloignement dans lequel elle a été tenue de certaines mesures importantes prises par l'Administration, et cela contrairement à l'Iradé Impérial qui la constituait.

Nous nous bornerons à en citer quelques unes:—

La suppression des Defterdars (Receveurs);

Les négociations relatives à la Banque de Turquie;

La création de l'union financière, sur laquelle plus tard et quand il n'en sera plus temps on consultera le Conseil des Trésors en lui donnant vingt-quatre heures pour délibérer;

L'assiette et la perceptiondela contribution imposée à Constantinople, et dont le produit était destiné à achever le retrait du caimé; et on trouvera à cet égard dans le procès-verbal de la séance du $\frac{0}{13}$ Janvier, 1860, une interpellation qui fut adressée à la Commission à ce sujet et la réponse d'Aali Pacha, Président du Tanzimat, qui fut suivie d'une déclaration que la Commission déclinait toute responsabilité dans l'exécution de cette mesure;

Enfin ces emprunts contractés sur place à des banquiers de Galata, emprunts onéreux activant chaque jour la crise et restés inconnus, au moins officiellement.

En résumé cependant, en consacrant ses séances à l'enseignement de la formation des budgets de tous les Ministères, à la première délibération d'un réglement organique sur les budgets, leur emplois, les comptes et leurs contrôles, et incidemment aux difficultés existant dans la perception des droits des douanes, la Commission remplissait son mandat dans l'ordre logique de la situation qui lui était faite.

C'est alors que sous la pression des circonstances, vers la fin du mois de Juin, la Commission Financière a été transformée en un Conseil permanent du Gouvernement sous la dénomination de Conseil Suprême des Trésors, sous la présidence de son Altesse Mehmet Ruschdi Pacha, ancien Grand Vizir, par un Hatti Impérial du 5 Zilidgé, 1277.

Le Conseil était ainsi composé:—Son Altesse Mehmed Ruschdi Pacha, Président; son Excellence Ismail Pacha (nouveau membre et en même temps membre du Tanzimat); son Excellence Kiani Pacha (anciennement Grand Douanier); Ohannés Efendi (nouveau membre, banquier, Chrétien sujet de la Porte); Aghathan Efendi (nouveau membre, banquier, Chrétien sujet de la Porte); Ramsi Efendi (fonctionnaire Ottoman).

Européens:—Marquis de Plœuc (ancien membre, Inspecteur des Finances); M. de Lackenbacker (ancien membre, Conseiller Aulique de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche); M. de P. Falconnet (ancien membre, Directeur de la Banque Ottomane); M. Deveaux, Secrétaire Inspecteur de Finances; Nazim Bey (Chef des écritures Turques).

Nous perdions son Altesse Aali Pacha, Président du Tanzimat, son Excellence Fuad Pacha, Ministre des Affaires Etrangères, et le Ministre des Finances.

Substitué à une Commission d'Etudes le Conseil semblait devoir exercer une action plus étendue sur l'administration du pays. Il était installé avec une solemnité inaccoutumé en présence de tous les Ministres et des principaux fonctionnaires.

Un discours (Procès-verbal No. 1) adressé par le Président aux membres du Gouvernement semblait témoigner de la haute prépondérance qu'on voulait accorder au Conseil.

Pour mettre le Conseil en mesure d'apprécier les améliorations qu'il convenait d'apporter dans l'administration intérieure de chaque Ministère, le Président recommandait aux Ministres la formation de Commissions chargées de rendre compte au Conseil de l'organisation de leurs Départements respectifs. Si ces Commissions ont été formées nous l'ignorons.

En même temps une dépêche dont il sera parlé faisait connaître aux Cabinets étrangers les pouvoirs étendus que dans ce moment de crise on entendait accorder au Conseil.

Mais aux trois Ministres qui se retiraient de la Commission étaient substitués, et nous cédons à l'envie de la dire, comme correctifs de la dépêche, quatre sujets de la Porte, ce qui portait le nombre des membres Ottomans ou sujets Ottomans à six, quand celui des membres Européens restait le même. Enfin le Gouvernement se taisait aussi sur l'existence de la dépêche que nous venons de rappeler gardait un silence absolu sur les attributions du Conseil.

Maintes fois la promesse d'instructions définissant ces attributions a été réitérée par le Président aux membres Européens qui réclamaient avec insistance. Une lettre Vizirielle ci-jointe (No. 1) dont les termes généraux ne suffisent pas à dire quelle est la part d'autorité qui est faite au Conseil, est le seul document qui ait été obtenu de la Porte, et cette lettre n'a qu'une signification admissible, c'est que la Porte dès le début s'est promise de contester la prépondérance de ce Conseil, et n'a jamais eu la pensée de ratifier à Constantinople la dépêche destinée aux Cabinets étrangers.

Nous n'avons jamais espéré parvenir à forcer le Gouvernement à s'expliquer et à mettre un terme à cette situation équivoque, mais nous avons cru de notre devoir de démasquer ces manœuvres en dénonçant l'existence de la dépêche du 27 Juin, 1860, que nous connaissons depuis longtemps.

Récherchée immédiatement dans les archives de la Porte, lecture en a été donnée dans la séance du , et unanimement les membres Européens ont demandé que des explications fussent réclamées du Gouvernement, et que les instructions qui nous étaient promises fussent demandées avec insistance. Le Président après nous avoir déclaré qu'il ignorait le contenu de cette dépêche s'est de nouveau engagé à solliciter de la Porte qu'elle voulût bien nous dire quelle part d'autorité nous était attribuée.

Cette dépêche, dont copie est ci-jointe (No. 2), est en quelque sorte la réproduction d'une note (No. 3) qui fut demandée à l'un de nous à l'époque de la transformation de la Commission, et qui précise dans les termes les plus clairs les pouvoirs du Conseil.

Nous devions donc encore attendre ; mais le Gouvernement n'en a pas moins gardé le silence, préférant sans doute se voir prêter la pensée de chercher à inspirer la confiance en Europe sans rien changer à ce qui se passe en Turquie.

Dans tous les cas nous savons à n'en plus douter les mesures d'autorité qui est départie au Président du Conseil, dont personne ne saurait d'ailleurs suspecter les intentions.

A cette incertitude sur la part d'autorité faite au Conseil, ajoutons que l'un des membres Ottomans dont le Président ne peut se passer parcequ'il lui sert au besoin d'interprète, nous a appris qu'il fallait aussi tenir compte de la pression exercée si facilement, paraît-il, sur les sujets Ottomans ou Rayahs de la Commission. Dans une discussion récente le membre dont il est ici question, après s'être entendu en Turc avec le Président du Conseil, a ramassé pour ainsi dire du jeste l'opinion des sujets Ottomans, et est ainsi parvenu à assurer la majorité à une résolution qui n'avait même pas encore été discutée par les Européens.

Peu de jours après dans une question de cadastre le rapporteur s'étant permis une critique aussi méritée que modérée d'une mesure prise par le Gouvernement, ce même membre, d'un ton qui impliquait une prépondérance inadmissible par un des membres qui siégeaient au même titre dans un Conseil, reprit ce sujet de la Porte, de ce que lui fonctionnaire faisait aussi la critique de son Gouvernement.

L'un de nous fit entendre une protestation très vive sur cette pression

deux fois répétée dans un Conseil où tous les membres ont les mêmes droits et où tous ont le devoir de déclarer ce qu'ils trouvent mauvais, devoir plus étroit encore et qui doit être plus respecté quand il s'agit d'un rapporteur nommé à l'unanimité des membres d'un Conseil. L'impression qui est restée de cette séance, impression partagée, nous pouvons le dire, est que les membres sujets de la Porte se trouvent mal à l'aise devant les Pachas et que le Conseil manque ainsi de l'indépendance, qui est la première condition pour bien faire ; c'est le résultat de la prépondérance de l'élément Turc sur l'élément Européen, et la certitude pour celui-ci que dans une question importante il succombera infailliblement.

Un peu plus que la Commission Financière, mais très incomplètement encore, le Conseil est entretenu des difficultés qui surgissent, mais c'est toujours à la dernière heure qu'il est consulté, sans informations suffisantes, quelquefois pas des informations inexactes, alors même qu'il y a commencement d'exécution et sur les questions les plus graves qui demanderaient et des documents certains et de longues et sérieuses études.

Ainsi point d'autorité par son chef ; des pouvoirs incertains chez chacun de ses membres ; une défiance qui paralyse toute initiative ; et la certitude que le Gouvernement n'entend se servir du Conseil qu'à son heure et pour lui faire partager la responsabilité de ses actes, qu'il ne voudra pas garder toute entière pour lui.

Ce n'est qu'en un mot la fiction d'un pouvoir qui ne peut rien d'utile par lui-même pour la crise qui se prépare et qui ne sert tout au plus qu'à induire le public en erreur, si même il n'a déjà perdu toute sa confiance.

Le Conseil espérant cependant que ces difficultés seraient aplanies par le temps n'a cessé de s'occuper, comme le témoignent ses procès-verbaux, des nombreuses affaires qui lui ont été soumises, mais dont presque pas une n'avait un rapport directe avec la crise qui préoccupe tous les esprits.

Nous avons dû poursuivre également la réalisation du programme que nous nous étions tracés et dont le premier terme était la formation des budgets et leur examen avant que leur sanction ne fût demandée au Sultan. Mais à qui incomberait l'examen des budgets formés par les Ministres ?

Sur cette question importante devait encore se manifester la pensée du Gouvernement à l'égard du Conseil et sa volonté de rester dans les voies ordinaires ; c'est-à-dire, de conserver aux Ministres le droit d'user sans contrôle les deniers publics.

La minorité des Conseils du Trésor (les membres Européens) invoquait pour cet examen la dépêche transmise en Europe, et elle demandait que les budgets fussent enfin terminés et précédés d'exposés des motifs qui permissent au moins d'en comprendre le sens ; mais sur cette question, qui impliquait nécessairement la prépondérance du Conseil, une lutte très significative dont les véritables motifs se dissimulaient mal de part et d'autre s'est établie. L'un des membres dont nous avons déjà parlé motivant son opinion sur le défaut d'instructions contestait que ce droit d'examen put être dans les attributions du Conseil, et il était assisté du silence des membres récemment introduits.

Nous demandions au moins l'exécution de l'Article 5 de l'Iradé du 18 Zileadé, 1271 (1855), qui constitue une sorte de pouvoir délibérant sur les budgets des Ministres. Mais oubliant qu'antérieurement il avait lui-même réclamé l'exécution de cet Article 5, et que la Commission Financière avait décidé qu'on en recommanderait l'exécution au Gouvernement, ce même Pacha déclarait que cet Iradé était sans valeur.

Ainsi les budgets ont été renvoyés aux Ministres, qui sur les premières allocations qu'ils s'attribuaient ont opéré eux-mêmes des réductions s'élevant à environ 31,737,942 francs (277,707 bourses), ou plutôt le chiffre des réductions qu'ils se proposent de faire a été notifié en masse au Conseil, par Ministères, sans que les Ministres aient indiqué et se soient rendus compte, nous a-t-on dit, des chapitres et articles sur lesquels porteraient réellement ces réductions.

De quelque côté donc qu'on ait tenté des efforts pour constituer un contrôle supérieur de l'emploi de la fortune publique nous avons échoué, ce qui veut dire que le Gouvernement Ottoman ne ratifiant pas ce qu'il avait annoncé aux Chancelleries Européennes, et laissant même de côté l'Iradé Impérial visé dans le Hatt-Houmayoum (Article 20), entend

conserver l'omnipotence en cette matière, comme par le passé, aux Ministres réunis en Conseil.

Ayant considéré cette création d'un pouvoir régulateur de l'emploi de la fortune publique comme la première conquête à faire sur l'ancienne organisation, et comme une mesure de nature à contribuer à ramener la confiance, cet échec est le plus considérable que nous ayons subi.

Nous avons encore tenté de réunir tous les éléments de recettes et de dépenses de tous les Ministères, nous proposant de former, au moyen de comptables intelligents cherchés sur place ou venant d'ailleurs, une comptabilité en Français, qui réproduite en langue Turque plus tard put servir de modèle, et se substituer peu-à-peu dans chaque Ministère aux méthodes actuelles qui ne permettaient, nous le craignons, à personne de savoir exactement ce qui s'y passe. A cet effet des tableaux mensuels devaient être envoyés au Conseil le 5me jour de chaque mois. Après bien des réclamations nous les avons obtenus pour le premier mois, mais il existe aujourd'hui tant de lenteurs dans la traduction de ces documents, tant d'inexactitude dans leur envoi, qu'il faut renoncer à cette pensée. On pouvait ainsi attirer au Conseil toutes les aspirations de recettes et de dépenses, et en cas d'une liquidation des dettes de l'Empire, soit par un emprunt, soit de tout autre manière, se trouver prêt à veiller à une scrupuleuse exécution. Peut-être encore, en élargissant chaque jour la sphère d'action du Conseil pourrait-on absorber graduellement le Ministère des Finances, et se substituer à lui.

En résumé, nous avons poursuivi sans illusions, mais seulement avec le sentiment d'un devoir à remplir la pensée de faire entrer l'Administration Ottomane dans les voies de l'ordre :—

La formation des Budgets ;

Leur emploi régulier ;

La reddition des comptes, comme moyen, la comptabilité ;

Un contrôle supérieure à l'aide d'un pouvoir autre que celui des Ministres réunis en Conseil ; que ce fût le Conseil des Trésors, celui qu'indiquait l'Iradé Impérial précité, ou le Conseil des Trésors, le Tanzimat, le Conseil de Justice, et le Conseil d'Etats réunis en Assemblée Générale, ou tout autre.

Enfin nous avons tenté de faire prévaloir le principe de la publicité des actes comme étant le frein le plus à notre portée, et qui ne demandait que la bonne volonté du Gouvernement. Sur ce dernier point peut-être n'échouerons-nous pas complètement, le Conseil, malgré quelque dissentiment, nous paraissant avoir fait accepter par le Gouvernement la publication, qui se fait pourtant bien attendre, et du Budget Général et des Budgets particuliers de chaque Ministère.

Nous sommes donc arrêtés en chemin après avoir fait à peine le premier pas, parceque l'œuvre entreprise est au-dessus des forces d'un Conseil composé par les circonstances, et dont l'ombre seule suffit aux vues du Gouvernement parceque l'élément Européen a été écrasé dans ce Conseil sous le nombre, et que la lutte aujourd'hui serait sans utilité, parceque peut-être aussi les conditions de l'ordre que nous venons d'exposer n'ont pas pour le Gouvernement Turc le prix que nous y attachons, ou que pour être remplies elle demanderaient une persévérance et une fermété que nous ne voyons à personne.

Enfin encore, parceque l'illusion du Gouvernement Turc sur la possibilité de contracter un emprunt ne l'a jamais abandonné, et il est entretenu dans cette pensée par bien des motifs, et aussi pas de nombreux chercheurs de solutions financiers en dehors des conditions qui seront éternellement celles du crédit public.

Cependant la crise s'aggrave ; les fonctionnaires ne sont pas payés, l'armée et la marine pas davantage. Chaque jour l'Etat aliène ses revenus à venir, et bien que le Conseil n'ait encore pu obtenir un état de quelque certitude indiquant jusqu'à quel point ces derniers revenus sont engagés, nous devons croire qu'une grande partie de ceux de l'année prochaine ne sont déjà plus à la disposition du Trésor.

Dans cette situation si grave il ne nous a jamais été possible de savoir quelles étaient les dispositions que comptait prendre le Gouvernement dans l'hypothèse plus que possible mais non encore acceptée qu'un emprunt ne serait pas effectué.

Des ressources ordinaires d'environ 286,000,000 de francs, soit 11,500,000 livres sterling, reliquat de tout ce que le fermage et les malversations laissent au trésor et qui pourraient suffire à assurer les services publics si ces revenus appartenaient encore au trésor, puisque les dépenses inscrites aux budgets ordinaires comparées aux recettes ne font ressortir qu'un déficit d'environ 7,000,000 et quelques centaines de mille francs.

	Bourses.		Piastres.		Francs.
Recettes inscrites aux budgets ..	2,504,156	=	155	=	286,187,007
Dépenses	2,570,066	=	355	=	293,722,999
Excédant de dépenses ..	65,930	=	200	=	7,535,992

Et si nous supposons remplies les conditions d'ordre que nous avons énumérées on doit admettre que l'équilibre serait assuré entre les dépenses et les recettes ordinaires.

Maintenant, comme nous l'avons déjà dit, nous ne connaissons pas exactement l'importance des revenus aliénés aux prêteurs, pas plus que nous ne sommes admis à suivre les aliénations journalières qui s'effectuent et modifient sans cesse la situation ; mais nous croyons que si on reporte toutes les anticipations qui grèvent les revenus actuels et ceux de l'année prochaine dans un budget extraordinaire, ainsi que les bons et effets publics remboursables, échus et à échoir, la dette flottante de la Turquie ne devra pas dépasser 462,000,000 de francs et sa dette générale 846,000,000 ; mais sa dette flottante à courtes échéances résultant d'emprunts usuraires contractés dans les mystères de l'administration sont toute la crise (voir le tableau des dettes du Trésor Ottoman, ci-joint).

Remarquons en passant que si on consulte les dates de la plupart de ces consolidations à courtes échéances, comme celles de ces emprunts, on arrive à reconnaître que la situation anormale du Trésor ne remonte pas au delà de cinq ou de six années.

Sous le titre de séhims, de hasné-tahvili, de bons de dix ans et de bons du Ministère de la Guerre transférés au Trésor, et de bons de la Marine qui sont et des effets publics et des consolidations à de courtes échéances créés pour régler des dettes du palais et d'ailleurs, on voit figurer dans le tableau ci-joint environ 198,000,000 de francs dont les échéances peuvent être prolongées sans surprise pour le public, soit par une consolidation définitive en rentes perpétuelles, soit en rentes amortissables pendant trente-six ans ou vingt-quatre années comme pour les eshami djedidés. Dans tous les cas il serait possible de les effacer des préoccupations actuelles.

Il resterait alors en dettes flottantes de toutes natures et dont nous ne connaissons pas les détails un passif d'environ 264,000,000 de francs avec ou sans garantie des révenus affirmés. C'est ainsi que nous apparaissait la situation vers le mois de Juillet ; les diminutions dans les dépenses et les remboursements qui se sont faits les prêteurs sur les révenus qui leur ont étés donnés en garantie, ont-ils modifiés cette situation nous ne saurions le dire.

Qui doutera cependant en jetant les yeux sur les budgets qui nous l'espérons vont être enfin publiés, que la Turquie est bien loin de tirer parti même des seules ressources exploitées par son administration ?

Ainsi les droits sur le bétail inscrits aux budgets pour 22,000,000 de francs environ ne portent que sur les chèvres, les moutons, et les porcs. Il est vrai que sur ces derniers le droit a été perçu sans distinction d'âge, ce qui équivaut à la destruction de la race. Dans un pays voisin, en Grèce, le gros bétail, les ânes, les chevaux, les chameaux sont soumis à des droits, et rien ici ne justifie une exception.

Les forêts ne sont au budget que pour un produit d'environ 150,000 francs, ce qui indique qu'il n'en est tiré aucun parti, surtout quand on remarque que la Grèce peut faire figurer à son budget cette ressource en 1860 pour 270,000 francs environ, malgré tous les inconvénients d'une administration qui n'est ni rétribuée ni surveillée.

Les mines donnent au Trésor environ 260,000 francs provenant des Sandjaks de Serai Travnik, Buké, Nische, Lianakan Carahissar, et du casa

de Nulkalichin. La Grèce tire de ses mines environ 500,000 francs, et beaucoup lui reprochent de ne pas les exploiter ou de les mal exploiter.

Le droit de patente n'est pas inscrit au Budget.

Les pêcheries, qui en Grèce représentent près de 180,000 francs, sont ici d'un produit d'environ 400,000 francs.

Le papier timbré produisant en Grèce près de 1,400,000 francs ne donne ici qu'environ 700,000 francs.

Par cette comparaison faite à la hâte, entre un petit pays voisin d'une population de 1,000,000 d'habitants, qui laisse singulièrement à désirer sous le rapport de l'administration, et la Turquie, nous n'avons voulu montrer que d'une manière plus sensible à l'aide de quelques indications prises au hasard combien il eût été facile à la Turquie d'accroître ses ressources et de trouver même depuis une année les garanties d'un emprunt, soit pour faire vivre ses services publics, soit pour rembourser ou consolider ses dettes en libérant ses revenus.

Du nombre des améliorations on place encore la modification d'un Traité de Commerce qui épuise depuis vingt ans la Turquie en grèvant les produits de ce pays essentiellement agricole d'un droit d'exportation de 12 pour cent, auquel s'ajoute encore la dîme quant à l'importation. Ces droits sont de 5 et le plus souvent de 3 pour cent.

Ce Traité a encore conservé l'abolition des monopoles pour mettre un terme aux abus qu'ils avaient engendré, mais deux exceptions devraient être faites pour le tabac et le sel, qui pourraient produire dans des mains habiles des ressources considérables.

Nous n'avons pas parlé de ce privilège dont jouit la ville de Constantinople de ne point participer à l'impôt du verghi, qui est une sorte de "income tax." ou plutôt contingent réparti par les notables au pro rata du revenu présumé de chacun. La difficulté d'asseoir cet impôt dans une ville composée de nationalités si diverses rendrait préférable une contribution sur les loyers. En l'absence de toute donnée statistique il est impossible de préciser l'importance de cette ressource, mais on croit être au-dessus de la vérité en l'évaluant à 8,000,000 de francs.

La conversion en propriétés Mulkt des biens Vakoufs paraîtrait devoir être une des ressources du Trésor, mais toutes les fois que cette question a été traitée, tous les efforts possibles ont été faits pour démontrer que cette mesure ne donnerait que de faibles résultats, et à défaut de tous renseignements, que pourraient cependant donner le Ministère spécial de l'Evcaf, la discussion de notre part n'était pas possible.

La faculté laissée aux Ministres de la Guerre, de la Marine, de la Liste Civile, d'émettre des serghis, c'est-à-dire, des promesses de payer sans limitation, est ici l'un des plus grands dangers pour le Trésor, et devrait être au moins régularisée.

En tout pays qui porte ses dépenses au niveau de ses recettes, le Trésor ne peut pas faire face à ses engagements seulement avec ses revenus, puisque ses derniers ne se recouvrent pas dans la période de douze mois, et que les dépenses généralement de salaires, traitements, pensions, ou fournitures doivent être soldées dans l'année.

Les Gouvernements réguliers et habiles, sous une forme ou sous une autre, recourent au crédit, et assurent la régularité des services publics par une dette flottante, à courte échéance, mais qui se renouvelle sans cesse au fur et à mesure de leurs besoins, s'ils savent conserver la confiance publique. Mais les Gouvernements restés en arrière qui ont gardé les impôts en nature soumis à des fluctuations si diverses, ou dont l'Administration n'est ni vigilante ni probe, ne peuvent prétendre porter leurs dépenses au niveau de leurs recettes probables que par exception; encore faut-il qu'une prévoyante Administration ait constitué antérieurement des réserves métalliques, ou que l'abaissement des dépenses vienne promptement après la crise rétablir l'équilibre. S'ils méconnaissent ces principes, et qu'ils portent leurs dépenses au niveau de leurs recettes probables, et au delà comme en Turquie, de graves déceptions leur sont réservées. Ils ne pourront combler cet écart entre les recettes et les dépenses qui est un fait général et nécessaire par le crédit public dont ils méconnaissent les conditions tout en voulant en user, mais ils devront recourir à ces promesses de payer (serghis) si onéreuses pour le Trésor puisque les

prix payés en serghis sont d'autant plus élevés que leur remboursement est moins sûr ou moins prochain. La défiance des créanciers de l'Etat est d'ailleurs d'autant plus éveillée que rien ne dit au public dans quelle mesure l'avenir du Trésor se trouve engagé.

La faculté d'émettre des serghis devrait être retirée aux Ministres, et le Ministre des Finances, qui seul devrait avoir le droit d'engager le trésor dans la mesure déterminée par le Gouvernement, devrait émettre les serghis sur la production de pièces justificatives de dépenses produits par les Ministres.

La somme des serghis à émettre devrait être enfin fixée par la loi annuelle de finances, rendue publique en même temps que les budgets, &c.

Enfin les crédits ouverts au Sultan sur le trésor étant une cause de perturbation, non seulement parceque ces crédits paraissent être sans limite, mais aussi parcequ'ils permettent à une administration gérant sans publicité d'attribuer aux désordres du Palais ce qui pourrait être en partie son œuvre, on avait placé au nombre des réformes à poursuivre l'obtention d'un iradé Impérial consacrant le principe que les dettes de la Liste Civile ne doivent en aucun cas être confondues avec celles du Trésor Public.

Il serait sans doute facile de formuler en projets de lois et en réglements tout ce que nous venons d'indiquer; mais pour faire appliquer, pour tenter en un mot toutes ces entreprises, il faut mieux qu'un Conseil sans autorité dont les projets iraient rejoindre tant d'autres demeurés à l'état de lettre-morte.

(Dans les deux paragraphes qui suivent, la note cesse d'être commune.)

Parmi les expédients dont nous avons entendu parler se trouvent en effet celui d'une émission de nouveau papier monnaie. Contre une pareille mesure je dois pour ma part protester de toute ma force, non seulement en ma qualité de représentant des porteurs d'obligations de l'emprunt contracté à Londres en 1858, dont la principale condition est le retrait du Caïmé et l'engagement de ne plus en émettre à l'avenir, mais également comme convaincu du mal que pareil expédient produirait dans le pays. En économie politique il est reconnu qu'un papier monnaie sans base, sans équivalent, émis simplement sur des espérances dont la réalisation est plus qu'hypothétique, ne pourrait amener que le désordre et la ruine dans les finances d'un pays. Encore si le crédit, la bonne foi du Gouvernement n'avaient point été ebranlés par des actes blamables et surtout une imprévoyance sans exemple, une telle mesure pourrait s'excuser; mais que l'on n'oublie pas que tant l'un que l'autre ont été anéantis par la mauvaise administration des deniers publics, par des promesses solennelles si souvent réitérées et jamais remplies qui ont jeté un tel découragement, une telle méfiance dans le public, que les facilités provisoires mais plus que douteuses que l'on pourrait attendre d'une émission de papier monnaie ne se

Des voies plus simples mais moins sures seront sans doute suivies. Je veux parler du papier monnaie. Que le Gouvernement démente les bruits qui ont couru qu'il songeait à une émission de nouveaux Caïmés, comme il le fait en ce moment, je le comprend, puisqu'il n'a pas perdu l'espoir d'un emprunt; mais le jour où cette pensée n'aura plus d'aliment je cherche en vain la mesure à laquelle il devra recourir, puisque les réformes administratives ait eues jusqu'ici si peu de faveur. Il est cependant si regrettable après avoir contracté un emprunt de 5,000,000 de livres sterling il y a deux ans à peine, avoir imposé Constantinople pour le retrait du papier monnaie et jeté à tous les vents de la publicité la promesse de retirer le papier en circulation, de recourir encore à ce triste expédient qui peut réculer des embarras mais non les effacer, que j'ai dû m'abstenir de tout encouragement à cet égard. Si d'ailleurs rien ne se fait pour rendre l'administration plus regulière on peut prévoir que dans peu de temps encore le trésor Ottoman se trouvera au point où il en est aujourd'hui.

(Signé) DE PLÆUC.

réaliseraient point. L'effet sur le change serait incalculable, et les avantages momentanés et bien courts que l'on se serait procurés se perdraient dans la réduction effective du Budget, dont le tiers est destiné à des remises à l'étranger, en laissant le trésor dans l'impossibilité de pourvoir à ses besoins. Le moindre effort au contraire assurerait le retrait du Caïmé et détruirait la cause de ses fluctuations qui sont la mort du commerce. Consentir à l'émission du papier monnaie serait agir de connivance avec le Gouvernement Turc à la rupture d'un engagement solennel et répété, pris non seulement vis-à-vis des porteurs d'obligations de l'emprunt de 1858, mais aussi de l'union financière dernièrement instituée et du public en général à l'occasion de l'établissement de le caisse d'amortissement, sans parler de la contribution que l'on a prélevée sous le prétexte de pourvoir à la destruction complète du Caimé. Je ne pourrais voir, donc, dans l'exécution de cette mesure que la ruine du pays; je dois donc m'y opposer à outrance et protester en mon nom et en celui de mes commettants contre toute émission de papier monnaie dont l'échange contre espèces d'or ou d'argent ne soit point assurée et en me réservant les droits les plus amples en leur faveur pour réclamer les fortes indemnités qui leur seraient dues pour l'infraction de la condition la plus importante et la plus utile de leur emprunt.

(Signé) F. DE P. FALCONNET.

Note Commune.

De ce qui précède il nous semble résulter que ce n'est pas un Conseil à peine écouté qui pourra renverser les abus, introduire dans l'administration les améliorations nombreuses qu'elle réclame à tous les degrés, développer les ressources inexploitées du pays, organiser enfin les moyens d'ordre et de surveillance que nous avons indiqués et hors desquels nous n'avons pas de solution à produire.

Dans cette situation notre présence au Conseil des Trésors ne nous semble pas devoir être utile longtemps encore, et nous avons cru de notre devoir de le déclarer, en rendant compte après la période d'une année des efforts qui ont été tentés et des résultats obtenus.

(Signé) F. DE P. FALCONNET.

Constantinople, le 27 Octobre, 1860.

Inclosure in No. 9.

Tableau des Dettes présumées du Trésor Ottoman.

Dettes à l'Echéance de l'Année 1860 (*de l'Egire* 1276).

	Bourses.	
Schims ou Eshamé Muntajé	150,000	Capital à rembourser le $\frac{1}{13}$ Septembre, 1860. Provenant de dettes de la Liste Civile converties en effets publics en 1857; intérêts 8 pour cent.
Hasné Tavili	500,000	Effets publics créés en 1858 à rembourser en Janvier 1861; intérêts 6 pour cent.
Emprunt pour retrait des Caimés ..	251,000	Les revenus de cette année ont été donnés, paraît-il, en garantie de ces emprunts.
Emprunt pour diverses causes	472,321	
Intérêts et commission des deux articles précédents	104,864	
	1,478,185	

Dettes à l'Echéance de l'Année 1860 *et des suivantes.*

(L'Administration n'est pas encore en mesure de les diviser par années.)

	Bourses.	
Déficit de l'Exercice 1858 (1274) ..	278,604	Aucune explication satisfaisante n'a encore été donnée sur ces chiffres. Le Directeur des Finances, qui les a produits, interrogé longuement au sein de la Commission, n'a pas pu expliquer de façon à être compris, comment il les avait formés.
" " 1859 (1275) ..	447,083	
Bons de 10 ans	847,800	Ces bons ont été créés en 1859; ils sont, je le crois, une conversion des dettes de la Liste Civile. Les porteurs ont droit pendant cinq ans à un intérêt de 6 pour cent et à compter de la cinquième année ce capital devra être remboursé en cinq annuités.
Bons de la guerre, transférés au Trésor ..	190,000	Dettes très anciennes, dit-on, du Ministère de la Guerre qui doivent être amorties en deux années à partir de Juin 1860 par 2 pour cent par mois, et un intérêt de 6 pour cent par an.
Dettes du Ministère des Finances dans les Provinces	551,988	Aucune explications atisfaisante, ou plutôt explications contradictoires sur la nature de ces dettes et sur les conditions de remboursement sans intérêts, paraît-il.
Bons de la Marine	45,000	
. Total	2,360,475	
Report des dettes connues de 1860 ..	1,478,185	
	3,838,660	
A déduire : Eshamé Djedidé en caisse au Trésor .	350,000	
Il reste à la charge du Trésor ..	3,488,660	

La bourse pouvant être évaluée à 100 francs, 3,488,660 bourses représentent environ 348,866,000 francs.

Constantinople, le 9 Juillet, 1860.

No. 10.

Lord J. Russell to Sir H. Bulwer.

(No. 30.)

Sir, *Foreign Office, January 17, 1861.*

HER Majesty's Government have had under their consideration your Excellency's despatches Nos. 794 and 797 of the 28th of November, respecting the report of the British and French Members of the Financial Commission.

Her Majesty's Government agree in the views expressed in your Excellency's despatch No. 797, and I accordingly transmit to you for presentation to Aali Pasha, together with an abstract of the reforms recommended by the Commissioners, a formal note containing the substance of your Excellency's views, and stating the opinion of Her Majesty's Government with regard to the steps which the Porte must adopt in order to reorganize its financial system.

Your Excellency will perceive that if the Sultan is willing to appoint a Financial Commission of the nature recommended by Her Majesty's Government, they have undertaken to select a competent person to be a member of such a Commission.

I am, &c.

(Signed) J. RUSSELL.

Inclosure in No. 10.

Draft of Note to be addressed by Sir H. Bulwer to Aali Pasha.

THE Undersigned, &c., has the honour to state to Aali Pasha, &c., that he has been directed by his Government to call the serious attention of the Porte to the present state of the Turkish finances.

The means which the loan recently contracted in Europe has placed at the disposal of the Porte for extricating itself from the most urgent claims upon the Turkish Treasury, present a favourable opportunity for taking measures of a decisive nature to place its finances on a secure and satisfactory basis; while the Report lately presented by the British and French Members of the Mixed Commission is extremely valuable, as containing suggestions made after mature consideration by persons well qualified to form opinions on the subject.

It is almost unnecessary for the Undersigned to point out to Aali Pasha, in the first place, that the establishment of a Mixed Commission of some kind is essential for any reorganization of the Turkish finances; and the same reason which would thus call such a Commission into action, would equally point out the necessity of the European element of that Commission being so constituted that the voice of the European should not be overpowered by the adverse opinions of the Turkish members; in other words, the number of the Turkish and European members of such Mixed Commission should be equal.

In the next place, it is of great importance that the duties of the Commission should be clearly defined, and this should be done not only with regard to the duties which the Commission might be called upon to perform, but also with regard to the powers which it should be absolutely required to exercise. And, moreover, a person should be selected for the office of President who could devote his time exclusively to the subjects with which the Commission would be engaged. Distinct orders should also be given that the different public offices should furnish punctually all the documents which the Commission may require. In no other manner could it exercise its functions with advantage, for unless the measures which the Commissioners might recommend were founded on accurate data, they might be prejudicial, instead of beneficial, to the State.

The Undersigned is further directed by his Government to inclose to Aali Pasha an abstract of the reforms recommended in the Report of the British and French Commissioners, and, in doing so, begs to call the

attention of the Porte to these recommendations, and most earnestly to urge their adoption.

The Undersigned has further the honour to state to Aali Pasha, with regard to the present Budget, that the principal facts connected with it do not appear to be stated with sufficient clearness, and the manner in which the proposed reduction of a million and a half in the expenditure is to be effected, is not stated at all. No allowance has been made for claims not yet decided upon, which will amount to a considerable sum, nor is it clear whether the arrears of pay due to the army are included in the statement of the expenditure to be made.

The Budget is, moreover, altogether a fallacious one, as far as the statement of income is concerned, inasmuch as the revenue for several months, if not for a whole year, is made over by anticipation as security for various loans raised and already spent. It appears therefore—

1st. That the sum now borrowed is insufficient to meet the urgent demands of the Porte.

2ndly. That the Porte has added nearly 1,500,000*l.* sterling to the expenditure side of the account on a balance sheet which only brings out a tolerable equality between receipt and expenditure by the statement of 1,500,000*l* of unspecified reductions. And,

3rdly. That, notwithstanding this very unsatisfactory state of things, nothing would be so easy as far as the Turkish Government to restore its finances by skilful and prudent management.

The observations which M. de Plæuc makes with regard to the finances of Greece, and the inferences which he draws from his experience in that country, confirm this opinion.

But without such good and improved management this new loan will only be a further step towards that bankruptcy with which the Turkish State is threatened; and it is, therefore, to be feared that at the end of another year the Porte may be not merely in the same pecuniary embarrassment as at present, but will have the further difficulty of having to furnish the amount required for the interest of this new loan.

The Government of Her Britannic Majesty, in directing the Undersigned to press strongly on the notice of the Sublime Porte the absolute necessity of introducing better management into its financial system, is actuated solely by the desire which it has so constantly evinced to promote the welfare and prosperity of the Empire of the Sultan.

Her Majesty's Government feel it to be their duty to warn the Porte strongly of the disastrous consequences which must inevitably follow a perseverance in the improvident system of financial administration which has led the Turkish Government into its present difficulties.

The Undersigned is, therefore, directed to state that no amount of loan would be of any permanent benefit to the Porte, unless a system of economy and of regularity is introduced into the various Departments of the State. That experience of the past has proved to demonstration that such improvements will not, and cannot be introduced by those Turkish Agents who have been the cause of the present deplorable financial condition of the Porte; and that if the Sultan wishes to save his Throne and his Empire from the catastrophe towards which they are rapidly approaching, he will authorize a Commission of experienced and trustworthy Europeans to devise and carry into immediate execution those improvements and reforms which may seem to them to be necessary.

The Undersigned is accordingly empowered by his Government to state formally to Aali Pasha that, if His Imperial Majesty the Sultan is willing to agree to such an arrangement, Her Majesty's Government will co-operate by selecting a competent person to be a member of such a Commission.

No. 11.

Statement of the Financial Agent of the Porte at Paris.

DETTE INTERIEURE.

		Piastres.
Essams Djedidés (Dette Consolidée) portant 6 pour cent d'intérêt par an, remboursables au pair par amortissement annuel en 24 ans ..		250,000,000
Haznés Tavoilis (Bons du Trésor) 6 pour cent d'intérêt par an, remboursables en 14 ans		280,000,000
Serghis (Obligations du Trésor) portant 6 pour cent d'intérêt exigibles par cinquième et par année à partir de 1865		430,000,000
Essams Mumtazis (Rentes viagères converties en Dettes remboursables) portant 8 pour cent d'intérêt remboursables en 3 ans		75,000,000
		1,035,000,000
Créances dites de Galata ; elles se composent des emprunts locaux faits à divers taux d'intérêt avec ou sans hypothèque, sur des revenus spéciaux, remboursables dans le courant de 18 mois, environ		634,000,000
		1,669,000,000
Montant de la Dette portant intérêt	Piastres.	
Kaimés (soldé du papier-monnaie)	70,341,000	
Dette Flottante, représentée par des Serghis (Obligations) des différents Ministères, les uns sans échéance fixe et les autres remboursables par quotité mensuelle de 2 et 3 pour cent, environ	550,000,000	
		620,341,000
Total de la Dette Intérieure		2,289,341,000
		£
En calculant au change moyen de 125 piastres par livre sterling, ce capital de 2,289,000,000 piastres représente		18,312,000

DETTE EXTERIEURE.

	£	
Emprunt de 1854, à 6 pour cent	3,000,000	
Emprunt de 1855, garanti par la France et l'Angleterre à 4 pour cent	5,000,000	
Emprunt de 1858, à 6 pour cent	5,000,000	
Emprunt de 1860, Français (Mirès), à 6 pour cent ..	2,037,220	
	15,037,220	
Amortissement opéré sur les trois premiers emprunts, environ	500,000	
Reste dû		14,537,220
Total de tous les Dettes, Intérieures et Extérieures, de l'Empire Ottoman		32,849,220
En chiffres ronds		£33,000,000
Ou		fr. 825,000,000

Le Budget des recettes de la Turquie varie de 280,000,000 to 300,000,000 de francs par an.

Les intérêts de la dette tant intérieure qu'extérieure et l'amortissement constituent une charge annuelle pour le trésor Ottoman de 16 pour cent environ par rapport à ses revenus.

Jusqu'en 1856 les revenus et les dépenses de l'Etat ont toujours été en équilibre.

Les années 1857, 1858, et 1859, ont présenté des déficits, qui étant englobés peuvent être évalués à 750,000 livres sterlings.

A l'heure qu'il est, voici le cours des divers titres représentant la dette Ottomane :—

1. Les Essams Djedidés à 38.
2. Des Haznés-tahvilis à 48.
3. Les Serghis de dix ans, à 25.
4. Les Essams Mumtazis à 43.
5. Les Créances de Galata avec hypothèque, au pair.
6. Les Kaimés, comparativement à la monnaie d'or Turc, au même titre que le souverain Anglais, perd 50 pour cent de sa valeur nominale.

7. Les Serghis des différents Ministères se cotent de 25 à 50 pour cent suivant les conditions de leur remboursabilité.

Toutes les valeurs qui précèdent n'ont cours qu'à Constantinople.

L'emprunt de 1854 avec hypothèque sur le tribut d'Egypte, se cote à Londres à 74.

Celui de 1855, garanti par la France et l'Angleterre, à 100.

Celui de 1858, à 56.

De toutes ses dettes, la plus embarrassante pour la Turquie c'est celle qui constitue les créances dites de Galata, s'élevant à 634,000,000 piastres, ou environ 5,000,000*l*.

Les banquiers de Galata sont les créditeurs de cette somme, mais comme celle-ci a été dès le principe procurée moyennant une circulation sans cesse renouvelée entre la Turquie et l'Europe, circulation qui se continue forcément à l'heure qu'il est, les véritables créanciers de cette dette sont, en définitive, la Banque de France pour environ 40,000,000 de francs, je crois, et divers banquiers de Londres pour la reste.

De deux choses l'une: ou il faut accepter le papier du Lévant jusqu'à ce que le Gouvernement Ottoman puisse se libérer de cette dette, ce qui ne peut guère avoir lieu dans l'état actuel des choses, sans un emprunt spécial avant trois ou quatre ans ; ou refuser ce papier, et, en ce cas, amener la faillite immédiate immanquable des maisons du Lévant, qui, dans leur chûte, entraîneront les maisons intermédiaires de France et d'Angleterre, et laisseront leur découvert à la charge de la Banque de France et des banquiers de Londres engagés dans ces opérations.

Cette dernière hypothèse, il ne faut pas le dissimuler, amenerait une perturbation tellement grave, en augmentant la détresse du Trésor Ottoman, détresse déjà si grande, que la question d'Orient, qu'on espère reculer, pourrait comme conséquence fatale, et comme solution finale de cette catastrophe financière, être posée immédiatement.

Cet état de choses désastreux pourrait cependant être évité, si, avec un concours moral prêté à la Turquie, dont le Gouvernement est animé du désir sincère d'introduire des réformes les plus sérieuses dans le mécanisme Gouvernemental, on l'aidait à mener à bonne fin son emprunt, et à liquider entièrement la circulation existante, cause unique de la crise qui menace des plus grands malheurs le commerce du Lévant, les intérêts Français et Anglais y adhérant, et, ce qui est plus grave, l'avenir peut-être dans l'ordre politique.